

**metrologic group®**

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007-2008**

Personne responsable de l'information financière :

Philippe CIMADOMO  
Président, Directeur Général  
6, chemin du Vieux Chêne  
38240 MEYLAN  
Tél. : + 33 (0) 476 043 030 – Fax : + 33 (0) 476 907 571

# Rapport de gestion du conseil d'administration

## Rapport de gestion du conseil d'administration

### Situation de la société pendant l'exercice social

L'exercice 2007/2008 a été marqué d'une part par une croissance du chiffre d'affaires consolidé de 14,6 % et d'autre part par le maintien d'un niveau de rentabilité consolidée très élevé, en croissance de 6,5 %.

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 27,05 M€ en fin d'exercice.

Le résultat net consolidé s'élève à 10,83 M€, ce qui représente environ 40 % du chiffre d'affaires.

Les chiffres suivants reflètent l'évolution de l'activité tant de la société que celle du groupe.

<b>metrologic group® (Comptes sociaux )</b>			
<b>En M€</b>	<b>30 sept. 08</b>	<b>30 sept. 07</b>	<b>Variation en %</b>
Chiffre d'affaires	19,50	19,58	0%
Excédent brut d'exploitation	12,77	13,24	-4%
Résultat d'exploitation	12,62	13,12	-4%
Résultat courant	13,69	13,89	-1%
<b>Résultat net</b>	<b>9,10</b>	<b>9,21</b>	<b>-1%</b>

<b>metrologic group® (Comptes consolidés)</b>			
<b>En M€</b>	<b>30 sept. 08</b>	<b>30 sept. 07</b>	<b>Variation en %</b>
Chiffres d'affaires	27,05	23,62	15%
Résultat opérationnel courant	13,64	13,87	-2%
Résultat opérationnel	13,64	13,87	-2%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>10,83</b>	<b>10,17</b>	<b>6%</b>

### Les faits majeurs de l'exercice

#### La Bourse

La valeur du titre qui était de 13,75 € au moment de l'introduction sur le nouveau marché, atteint une valeur de 22,20 € à la clôture le 29 janvier 2009, ce qui fait une progression de 61,45 %.

#### Etats-Unis

En avril 2008, la société Metrologic Group S.A. a acquis 60% des actions composant une partie du capital de la société de droit américain Advanced Theodolite Technology Inc (ATT Metrology). La société ATT est spécialisée dans les services de mesures pour les constructeurs aéronautiques. Elle s'est développée au cours des cinq dernières années sur le marché dynamique de la mesure optique portable. Le montant de la transaction s'élève à 5,4 millions USD payés intégralement en numéraire. Il a été prévu à terme l'acquisition du solde des 40% détenues par les minoritaires. La méthode de valorisation de ces titres a été fixée contractuellement. Le calcul sera basé sur un multiple de la moyenne des résultats nets.

## France

La société Metrologic Group S.A a constitué le 22 mai 2008 la société METROLEC CMA SERVICES S.A.S., dont elle détient 100 % du capital et des droits de vote. En juin 2008 cette nouvelle entité a procédé à l'acquisition de la branche d'activité services de la société METROLEC S.A.R.L. pour un montant de 1 287 K€ payable en numéraire. L'activité « Prestations de services » comprend un large éventail de services, allant de l'installation à la calibration, la maintenance, la rénovation, les prestations de mesure et l'analyse.

## Mexique

En janvier 2008, la société Metrologic Group S.A a acquis 40 % des actions de la société de son revendeur au Mexique : la société de droit mexicain, 3C Metrology, pour un montant de 20 000 pesos soit 1 243 euros.

## Activité et résultats des filiales

### **Metrologic Services S.A.S. (anciennement dénommée PIXIS)**

Le rachat de PIXIS en avril 1999 nous a permis de pénétrer chez certains grands comptes automobiles comme par exemple BMW et VW.

Metrologic Services est aujourd'hui constituée d'une équipe de développeurs ayant en charge le codage et le développement de certaines parties du logiciel Metrolog XG®. Par ailleurs, depuis l'exercice dernier, Metrologic Services développe son activité de services grâce à son équipe de techniciens chargés de réaliser les rééquipements des systèmes de mesure tridimensionnelle ainsi que leurs vérifications géométriques.

Ces activités lui permettent de publier un chiffre d'affaires de 802 K€ ainsi qu'un résultat net de 100 K€ qui représente 13 % de son CA.

### **Metrologic group® GmbH**

La filiale allemande enregistre un chiffre d'affaires de 2,4 M€, stable par rapport à l'exercice précédent. Malgré les charges inhérentes aux recrutements réalisés en vue de faire face à son développement futur, cette filiale parvient à dégager un résultat de 95 K€.

### **Metrologic group® Inc. (Detroit)**

Cette filiale affiche une décroissance de chiffre d'affaires de 17 % à 5,1 M\$. Cette décroissance s'explique par une année N-1 exceptionnelle avec la première commande de Boeing. Malgré cette décroissance, cette filiale maintient son niveau de rentabilité avec un résultat net de 568 K\$ qui représente 11 % de son chiffre d'affaires pour 12 % en N-1.

### **M G USA PROPERTIES Inc. (Detroit)**

Cette société, créée en septembre 2007, est une société non commerciale dont l'objet est l'achat et la gestion d'un bâtiment à usage commercial loué à la filiale commerciale Metrologic Group Inc. Ce bâtiment n'est pas considéré comme un immeuble de placement.

A titre d'information, le résultat enregistré au 30/09/08 est négatif de 6 515 USD.

### **Inter-Prog**

Le chiffre d'affaires réalisé et consolidé pour l'exercice est de 2,6 M€, en croissance de 25% par rapport à l'année N-1 et affiche un résultat positif de 57 K€.

### **Metrologic group® Spain S.L.**

Cette filiale, créée en septembre 2006, enregistre un chiffre d'affaires de 1 449 K€ en croissance de 50 % par rapport à l'année N-1 ainsi qu'un résultat qui représente 11 % du chiffre d'affaires à 154 K€ également en croissance significative.

### **SILMA GmbH**

Pas d'activité, société en cours de dissolution.

# Rapport de gestion du conseil d'administration

## ATT Metrology Inc. (Redmond)

Le rachat de 60 % des actions de cette société le 1er avril 2008 doit permettre au groupe de compléter son activité d'édition de logiciels par une offre complémentaire de services de mesure tridimensionnelle industrielle. Sur cet exercice, la participation de ATT au niveau du chiffre d'affaires a été de 4 109 KUSD ( 6 mois d'activité consolidés) et son résultat pour la même période de 376 KUSD. Par ailleurs la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixés à l'avance.

## Metrolec CMA Services S.A.S.

Cette filiale, créée en mai 2008, a procédé à l'acquisition de la branche d'activité services, propriété de la société Metrolec S.A.R.L, début juin 2008. Cette branche d'activité comprend un large éventail de services et a contribué à hauteur de 937 K€ au chiffre d'affaires global (4 mois d'activité). Son résultat s'établit à 51 K€ pour 4 mois d'activité.

Filiale	Capital	Quote-part du Capital détenu	C.A.	Résultat Net
Metrologic group® GmbH	202 000 €	100%	2 390 326 €	94 880 €
Metrologic Services S.A.S	38 500 €	97,36%	801 565 €	100 451€
MG USA PROPERTIES Inc.	100 \$	100%	121 454 \$	- 6515 \$
Metrologic group Inc.	1 001 000 \$	100%	5 076 831 \$	567 852 \$
Inter-Prog	10 000 €	80%	2 588 251 €	56 988 €
Metrologic group® Spain S.L.	200 000€	100%	1 448 782 €	153 628 €
SILMA GmbH	25 000 €	100%	0	0
ATT Metrology Inc. (*)	15 320 \$	100%	4 108 597 \$	375 575 \$
Metrolec CMA Services S.A.S.	37 000 €	100%	936 503€	50 604€

(\*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2008 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires

Il n'est pas facturé de frais de groupe par la société Metrologic Group S.A à ses filiales. De façon tout à fait ponctuelle, la société Metrologic Group S.A peut être amenée à accorder une aide en matière de trésorerie à ses filiales. Au 30 septembre 2008, les avances enregistrées en compte courant intra-groupe concernaient les sociétés suivantes :

- . MG USA PROPERTIES Inc. pour 1 249 900 USD
- . ATT Metrology Inc. pour 361 450 USD
- . Metrolec CMA Services pour 1 354 230 €

Il est régulièrement fait référence à l'activité des filiales et aux relations mère-filiales dans les notes annexes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés de la société chaque fois que cela s'avère nécessaire.

## Recherche et Développement

**Metrologic group®**, dans un contexte économique difficile, poursuit ses efforts d'investissement en R&D. Cette année, nous y avons consacré 12 % de notre chiffre d'affaires consolidé.

L'offre logicielle de **Metrologic group®** comprend aujourd'hui deux familles de produits : les logiciels de contrôle en ligne, **Metrolog XG**, **Microlog XG** et **Metrolog V5**, permettant de contrôler tout type de pièce avec n'importe quel système de mesure, et les logiciels de simulation hors ligne, **Silma XG** et **Silma V5**, permettant aux

utilisateurs de valider et de préparer les gammes de contrôle très en amont de la fabrication, en utilisant les modèles CAO des pièces à contrôler et des machines à mesurer virtuelles.

Les déclinaisons XG de nos produits sont des logiciels autonomes qui fonctionnent directement dans un environnement Windows ; les déclinaisons V5 sont des modules intégrés dans l'environnement CATIA V5, fruits d'un partenariat signé avec la société Dassault Systèmes.

Le milieu d'exercice a vu démarrer un grand projet de rénovation de l'architecture de nos logiciels. En effet, nos logiciels actuels s'appuient sur une architecture conçue il y a environ dix ans ; elle a fait son temps et n'est plus vraiment adaptée au monde de demain.

Nous prévoyons environ un an et demi de travail pour concevoir, réaliser et mettre au point cette nouvelle architecture. Pendant cette période, nos efforts de recherche et développements seront partagés entre ce travail de fond et l'évolution des versions actuelles de nos produits, que nous ne pouvons bien entendu pas négliger. Le nombre de personnes affectées à travailler sur cette nouvelle architecture augmentera progressivement tout au long de la période.

Le cahier des charges de cette nouvelle architecture s'articule autour de trois objectifs majeurs : Une plus grande facilité d'utilisation, une très forte amélioration des performances et une interface homme-machine encore plus conviviale.

En plus de cela, cette nouvelle architecture sera conçue pour pousser encore plus loin la mise en commun des développements entre nos différents produits. Les versions actuelles s'appuient déjà sur du code commun à 80 %. Dans la nouvelle architecture, 99 % du code sera identique entre les produits, générant ainsi une économie considérable en temps de développement, mais aussi de test et de mise au point.

Du côté hardware, cet exercice a vu naître une nouvelle version de notre contrôleur numérique, le ME5008 LITE. Il s'agit d'une version allégée du ME5008, à coût de production réduit et aux fonctionnalités limitées, adaptée aux marchés émergents pour lesquels le facteur prix revêt une importance capitale.

Le tableau suivant donne les évolutions en matière de R&D au cours des 7 derniers exercices. Ces frais de R&D ne sont pas immobilisés ; ils sont pris en compte directement dans les résultats de l'exercice depuis l'origine.

En M€	Sept. 02	Sept. 03	Sept. 04	Sept. 05	Sept. 06	Sept. 07	Sept-08
Investissement R&D	2,3	2,9	3,1	3,4	3,1	3,1	3,3
Cumul R&D sur 7 exercices	2,3	5,2	8,3	11,7	14,8	17,9	21,2
C.A. (licence+maintenance)	13,39	13,79	15,9	15,8	17,5	19,1	18,7

## Informations sur les risques

**Risque de change** : Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en euros. La majorité des contrats de vente sont conclus en euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5 % par rapport au cours de la date de facturation.

De plus, trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut pas être considéré comme significatif, dans la mesure où les résultats de ces filiales représentent environ 5 % du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 6 % des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers moins de 4 % des disponibilités du groupe.

Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de 69 K€ au 30 septembre 2008.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il existe seulement une dette fournisseur de 49 K€.

Par contre, nous signalons que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2008 s'élève à 9 350 K€ (19 % des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollar de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 66 K€.

# Rapport de gestion du conseil d'administration

---

**Risque de taux d'intérêt** : Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2008 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT.

**Dépendance** : La société considère que son groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement industriel, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

**Risque de crédit et de liquidité** : Les disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 70 % de l'actif et les capitaux propres 82 % du passif ; le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

**Risque sur actions** : A la clôture du 30/09/08, la société détenait 67 732 actions propres (attribution aux salariés pour 13 427 actions, 49 813 actions au titre de la croissance externe et 4 492 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité).

**Faits exceptionnels, litiges, procédures judiciaires et d'arbitrage** : A la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel, litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) ayant eu, dans une période couvrant au moins les douze derniers mois, ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de l'émetteur et du groupe.

**Risque pays** : Le groupe n'identifie pas de risque pays.

**Risque lié à la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de clients** : Néant.

**Risque fournisseurs et sous-traitants** : Néant.

**Risque lié au personnel** : Néant.

**Risques sociaux et environnementaux** : Néant.

**Risque juridique** : Néant.

**Risque sur les prix** : Néant.

**Assurances** : Le groupe *metrologic group*<sup>®</sup> a souscrit les assurances professionnelles nécessaires à la bonne protection de l'entreprise, notamment en matière de multirisques industrielle, de responsabilité civile d'exploitation et de perte d'exploitation et de responsabilité des dirigeants. L'entreprise est à jour du paiement de ses cotisations qui sont dans la lignée de ce qui se pratique actuellement sur le marché en matière d'assurance. Le montant total du poste assurances sur le compte de résultat de l'exercice clos au 30/09/08 s'élève à 209 K€. De plus, il n'existe aucun actif qui nécessite une couverture d'assurance particulière.



## *Perspectives et stratégie d'avenir*

Dans le cadre de son plan de croissance à 5 ans, annoncé en juin 2007, le groupe s'est fixé comme objectif de doubler son chiffre d'affaires, à environ 45 M€ d'ici 2011/2012, tout en maintenant un niveau de rentabilité élevé.

Malgré une année 2009 qui s'annonce difficile, nous maintenons notre objectif à moyen terme. Par contre, le court terme étant trop peu lisible, nous n'annonçons pas pour le moment d'objectif pour cet exercice.

Metrologic Group possède aujourd'hui l'offre la plus complète du marché grâce à ses cinq produits qui couvrent la majorité des besoins de milliers de clients, petites ou très grosses entreprises, qu'ils soient fabricants d'avions, d'automobiles ou sous-traitants, de l'entreprise familiale jusqu'au gros équipementier.

La gamme des produits XG qui composent cette offre est parfaitement intégrée dans l'environnement CAO multi-CAD, et la partie Metrolog et Silma V5 est, quant à elle, intégrée dans les produits CATIA de Dassault Systèmes. L'adaptation de nos produits aux instruments de mesure portables et optiques a parfaitement réussi et laisse entrevoir des perspectives de croissance énormes.

Nous continuerons de maintenir nos efforts de R&D afin d'offrir à nos clients des solutions innovantes qui leur permettront d'augmenter leur compétitivité.

Le développement commercial reste un des gros chantiers que nous menons sur plusieurs fronts au niveau mondial, il passe par le renforcement de nos équipes de ventes, l'embauche de nouveaux collaborateurs, la création de nouvelles filiales et la mise en place d'un service marketing.

Notre trésorerie nous permet d'examiner sérieusement les éventualités de croissances externes qui pourraient accélérer notre plan de croissance et augmenter nos parts de marché.

Nous envisageons, comme chaque année, de publier nos résultats et nos chiffres d'affaires suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Chiffre d'affaires T1 : avant le 15 février  
Chiffre d'affaires T2 : avant le 15 mai  
Chiffre d'affaires T3 : avant le 15 août  
Chiffre d'affaires T4 : avant le 15 novembre  
Comptes intermédiaires : avant le 31 mai  
Comptes annuels : avant le 31 janvier



## Le résultat de la société et son affectation

### Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 9 096 292 € de la façon suivante :

Origine		
- Report à nouveau créditeur		106 785 €
- Résultat de l'exercice : bénéfice de		9 096 292 €
Affectation		
- Affectation aux réserves		
- Autres réserves (réserve ordinaire)	5 203 077 €	
- Dividendes	4 000 000 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>9 203 077 €</b>	<b>9 203 077 €</b>

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 1,00 €. Il serait éligible, pour les personnes physiques résident en France, à la réfaction de 40% prévue par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il sera mis en paiement dès le 11 mars 2009.

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

### Politique de distribution des dividendes

Sur l'exercice dernier la distribution des dividendes avait été augmentée par rapport à l'exercice antérieur de manière exceptionnelle et ponctuelle de 87 % afin de respecter l'engagement pris vis à vis du marché en cas de non réalisation d'opérations de croissance externe. Sur cet exercice, le groupe a concrétisé deux prises de participations ; par conséquent, la distribution de dividende sera conforme à la « normalité » chez Metrologic Group. Le montant du dividende revenant à chaque action représente sur cet exercice 37% du résultat consolidé en croissance de 15% par rapport à l'exercice 2005/2006.

### Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les distributions de dividendes, libellées en euros, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 50 % ou de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2004/2005 (réfaction de 40%)	0,435 €	Néant	Néant
Exercice 2005/2006 (réfaction de 40%)	0,87 €	Néant	Néant
Exercice 2006/2007 (réfaction de 40%)	1,625 €	Néant	Néant

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

### Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 23 313 € et l'impôt correspondant, soit 7 771 €.

# Rapport de gestion du conseil d'administration

## L'actionariat de la société

### Les seuils de détention du capital

En application des dispositions de l'article L233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Situation au 31/12/2006		Situation au 31/12/2007		Situation au 31/12/2008	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Ph. Cimadomo	14,10%	17,04%	14,30%	17,19%	17,89%	21,30%
G. Bartoli	19,10%	23,05%	19,10%	23,11%	11,76%	15,65%
PhC Holding	32,12%	38,70%	32,12%	38,80%	32,12%	42,71%

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 37 des statuts sociaux, il est attribué un droit de vote double aux actions inscrites en nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient également d'un droit de vote double.

A la connaissance de la société, aucune action inscrite au nominatif pur n'est grevée d'un nantissement.

Aucune mesure spécifique en vue de prévenir un exercice abusif du contrôle de l'émetteur n'a été prise. Néanmoins, un pacte de préemption mutuelle a été signé en date du 3 septembre 1999, entre les actionnaires qui agissent de concert à savoir : Monsieur Philippe CIMADOMO, Monsieur Gilles BARTOLI, Monsieur Bertrand EISELE et la société Philippe CIMADOMO Holding.

A la connaissance de la société, ODYSSEE Venture détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital.

### Programme de rachat d'actions par la société

Au 30 septembre 2007, date de clôture du précédent exercice, la société détenait 16 662 de ses propres actions (représentant 0,42 % du capital), affectées (i) pour 14 177 d'entre elles à leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, et (ii) pour les 2 485 actions restantes, à des fins de régularisation des cours.

Un programme de rachat d'actions de la société a été autorisé par l'assemblée générale Mixte du 31 mars 2008 statuant aux conditions de majorité ordinaire dans le cadre de la cinquième résolution suivante :

#### « Cinquième Résolution - Programme de rachat d'actions

*L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400 000 actions.*

*Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2007.*

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- *assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales.*

*Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.*

*Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.*

*Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24 000 000 euros.*

*L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités ».*

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'acquisition d'actions, exclusivement à des fins de régularisation de cours dans le cadre du contrat de liquidité et afin de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe. Au 30 septembre 2008, le nombre d'actions propres détenues par la société ressortait à 67 732 actions (soit 0,67 % du capital), dont 13 427 affectées pour leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, 49 813 acquises afin de les remettre à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et 4 492 affectées à la vie du contrat de liquidité ci-dessus visé.

La délégation ci-dessus rappelée expirant le 30 septembre 2009, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle, dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 31 mars 2008. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

# Rapport de gestion du conseil d'administration

## Les autorisations d'augmentations de capital (L. 225-129)

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation du capital social en cours de validité consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires :

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/03/2007	25/05/2009	5.000.000 €	Néant	Néant	5.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	26/03/2007	25/05/2009	5.000.000 €	Néant	Nant	5.000.000 €
<i>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies</i>	Néant					
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	26/03/2007	25/05/2009	30.000 €	Néant	Néant	30.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)	Néant					
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	26/03/2007	25/05/2009	100.000 €	Néant	Néant	100.000 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant					
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	31/03/2008	30/05/2009	100.000 €	Néant	Néant	99.595 €

Le conseil d'administration n'a fait aucune utilisation des délégations ci-dessus visées au cours de l'exercice écoulé, à l'exception, aux termes de ses délibérations en date du 31 mars 2008, d'une décision d'attribution de 1 620 actions gratuites ; étant précisé que ces actions gratuites ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi et ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'une période de conservation de 2 années.

De surcroît, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 alinéa 4, à l'issue de la période de conservation, ces actions ne pourront être cédées :

- dans le délai de dix jours de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et/ou les comptes annuels sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les délégations de compétence et de pouvoirs relatives (i) à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et primes, (ii) à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (iii) à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature arrivant à expiration le 25 mai 2009, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser de nouvelles dans les mêmes conditions que celles existant actuellement. Ces nouvelles autorisations priveraient de tout effet les autorisations données en la matière au conseil d'administration par l'assemblée générale du 26 mars 2007. Le détail de ces propositions figure dans le texte des résolutions que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

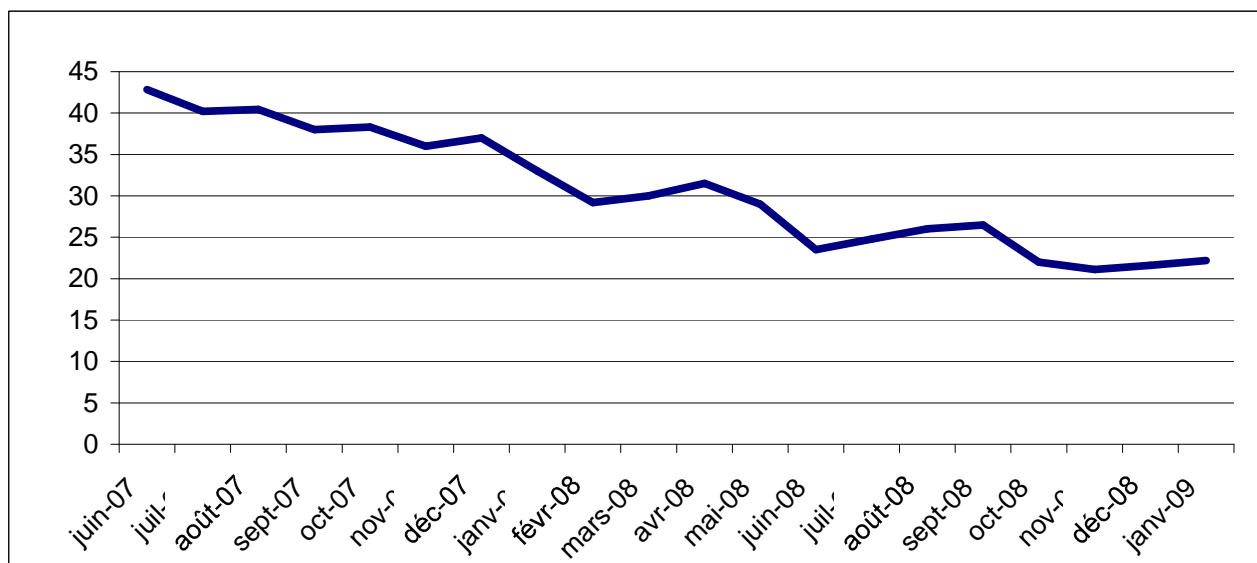
# Rapport de gestion du conseil d'administration

## Evolution du cours de bourse

(source PORTZAMPARC Société de Bourse)

COURS ET VOLUMES ACTION METROLOGIC				
Date	Plus haut	Plus bas	Dern. cours	Volume
29/06/07	43.20	42.82	42.83	360
31/07/07	40.99	39.20	40.19	671
31/08/07	40.44	38.19	40.44	1081
28/09/07	38.00	36.27	38.00	1332
31/10/07	38.59	38.00	38.32	3701
30/11/07	36.00	33.50	36.00	1709
31/12/07	37.00	34.05	37.00	1484
31/01/08	33.00	30.35	33.00	6811
29/02/08	29.20	28.51	29.20	429
31/03/08	30.00	29.99	30.00	502
30/04/08	31.80	31.50	31.50	421
30/05/08	29.41	28.91	28.98	1559
30/06/08	23.55	23.27	23.50	463
31/07/08	25.15	23.94	24.80	1466
29/08/08	26.00	25.70	26.00	187
30/09/08	26.50	26.32	26.50	3542
31/10/08	22.40	22.01	22.01	1136
28/11/08	21.25	21.05	21.10	361
31/12/08	21.60	21.59	21.60	91
29/01/09	22.20	22.20	22.20	123

Les données ci-dessus correspondent aux données journalières aux dates indiquées et non aux moyennes mensuelles



La capitalisation boursière de la société est de 88 800 000 € le 29 janvier 2009

## L'intéressement des salariés

### Contrat d'intéressement

Le contrat d'intéressement qui liait l'entreprise Metrologic Group S.A. à ses salariés a expiré au 30 septembre 2005 et n'a pas été renouvelé. Par contre, sur l'exercice 2007/2008, le montant consacré à l'intéressement, pour la filiale Metrologic Services SAS s'est élevé à 35 K€ montant pratiquement identique à l'année N-1.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006*	2006/2007*
Intéressements	123K€	141 K€	174 K€	41K€	35 K€

\* Uniquement pour la filiale Metrologic Services SAS

### Participation aux bénéfices de l'entreprise

Au titre de l'exercice 2007/2008, la société Metrologic Group S.A. continue à être soumise au régime légal de la participation aux bénéfices de l'entreprise. Un accord de participation a été signé le 8 novembre 2006. L'avenant numéro 1 signé le 19 décembre 2006 précise les modalités de gestion des droits attribués aux salariés, dans le cadre du plan d'épargne qui avait été mis en place au sein de l'entreprise.

Le montant de la réserve de participation au 30 septembre 2008 est de 405 K€.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Participations	Néant	Néant	Néant	383 K€	408 K€

## Actionnariat des salariés

### Absence d'un actionnariat des salariés

Le personnel salarié de la société Metrologic Group S.A. (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale, tel que visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Eu égard aux dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale n° 2001-152 du 19 février 2001, l'assemblée générale mixte du 26 mars 2007 a délégué au conseil tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues par les dispositions du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de vingt six mois à compter de la décision de l'assemblée et a privé d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil.

Conformément aux disposition du Code du travail, le prix des actions à émettre ne peut être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Le conseil d'administration n'a pas mis en œuvre cette délégation.

Compte tenu des résolutions, visées ci-dessus, qui sont soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale en matière d'augmentation du capital social (avec maintien et avec suppression du DPS) et du fait que la délégation consentie en la matière arrive à expiration le 25 mai 2009, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée en la matière au conseil d'administration par l'assemblée générale du 26 mars 2007. Le détail de cette proposition figure dans le texte des résolutions que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

# Rapport de gestion du conseil d'administration

## Historique des attributions d'options d'achat d'actions

### INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

	PLAN 2002	PLAN 2003
Date de l'assemblée	26 mars 2001	26 mars 2001
Date du conseil d'administration	17 mai 2002	7 juillet 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	2.202	2.200
Dont nombre total pouvant être achetées par :		
- Les mandataires sociaux (en cette qualité)	Néant	Néant
- Les dix premiers salariés attributaires	7 attributaires pour 2.202 options	7 attributaires pour 2.200 options
Point de départ d'exercice des options	17 mai 2006	7 juillet 2007
Date d'expiration	17 mai 2012	7 juillet 2013
Prix d'achat	35,53 €	27,38 €
Nombre d'actions acquises au 31/12/2006	Néant	Néant
Options d'achat annulées	225	Néant
Options d'achat d'actions restantes	1.977	2.200

Il a été attribué 1 400 options (sur les deux plans) à 2 salariés (par ailleurs désormais mandataires sociaux de la société), et à la date du 31 décembre 2008, aucune option d'achat n'avait été levée.

Chacun des deux plans a été mis en œuvre sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2001. Le prix d'achat correspond à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date du conseil ayant attribué les options ; cette moyenne est supérieure au cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de leur attribution aux salariés.

Le conseil d'administration n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

### *Attributions d'actions gratuites émises ou à émettre*

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 31 mars 2008 a, ainsi que mentionné ci-dessus, délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois des actions de la société au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Ces attributions ne peuvent avoir pour effet de conférer aux dirigeants et/ou salariés plus de 10 % du capital social. La période d'acquisition des actions attribuées ne peut être inférieure à deux ans, l'obligation de conservation des actions attribuées ne pouvant non plus être inférieure à deux ans.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 14 mois à compter du 31 mars 2008

Aux termes de ses délibérations en date du 31 mars 2008, le conseil d'administration a mis en œuvre cette délégation, à concurrence d'un total de 1 620 actions gratuites, qui représenteraient, si les actions gratuites étaient définitivement attribuées par voie de remise d'actions existantes, 0,0405 % du capital. Ces 1 620 actions gratuites ont été attribuées à concurrence de 870 actions à l'un des mandataires sociaux de la société et à concurrence de 750 actions au mandataire social de l'une de ses filiales.

La délégation ci-dessus rappelée expirant le 30 mai 2009, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle, dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 31 mars 2008. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.



## Le contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes

#### Commissaire aux comptes titulaire

KPMG S.A. domiciliée 2 bis, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS PERRET

#### Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Arnaud SCREVE domicilié 51, rue Saint-Cyr 69338 LYON

#### Commissaire aux comptes titulaire

Bourguignon Audit Associés domiciliée1, place d'Avril 38000 GRENOBLE

#### Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Eric LEVOIR domicilié 1, place d'Avril 38000 GRENOBLE

### Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

### Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Audit :	KPMG S.A.		BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES	
	N-1	N	N-1	N
Commissariat aux comptes Metrologic Group	25 084 €	22 072€	8 659 €	7 398 €
Commissariat comptes Metrologic Services	2 200 €	2 260 €	Néant	Néant
Commissariat comptes Metrolec CMA Services	Néant	2 253 €	Néant	Néant
Autres prestations	Néant	8 100 €		
Total	27 284 €	34 685 €	8 659 €	7 398 €

# Rapport de gestion du conseil d'administration

## Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)

Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)					
NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
<b>I- Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>II- Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 556 977	16 567 587	18 523 670	19 582 988	19 495 596
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	10 684 397	11 630 331	14 813 805	14 124 076	14 371 286
Impôts sur les bénéfices	3 624 769	3 718 649	4 373 353	4 317 728	4 139 710
Participation des salariés due au titre de l'exercice	122 417	141 492	383 106	408 051	404 789
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	6 946 492	7 753 183	9 923 247	9 210 912	9 096 292
Résultat distribué	1 740 000	1 740 000	3 480 000	6 500 000	4 000 000
<b>III- Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	1,73	1,94	2,51	2,35	2,46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	1,74	1,94	2,48	2,30	2,27
Dividende attribué par action	0,435	0,435	0,87	1,625	1,00
<b>IV- Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	53	56	62	69
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 513 378	1 891 597	1 885 677	2 097 720	2 332 053
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	702 985	829 807	874 619	973 688	1 076 823

## **Conseil d'administration et direction générale**

### **Les mandataires et leurs autres fonctions**

#### **Président Directeur Général**

Monsieur Philippe CIMADOMO  
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN  
Né à GRENOBLE (38) le 5 décembre 1959  
Date entrée en fonction : 1988  
Date de première nomination : 1988  
Année de fin de mandat : 2011  
Autres fonctions :  
Président de la SAS PHILIPPE CIMADOMO HOLDING  
Président de la SAS MECANO GRAVURE  
CIMADOMO S.A.S  
Président de la SAS CIMADOMO PEINTURE  
INDUSTRIELLE "CPI"  
Président de la SAS METROLOGIC SERVICES SAS (anciennement dénommée PIXIS)  
Président de la S.A.S. METROLEC CMA SERVICES  
Président du conseil d'administration de Inter-Prog (Italie)  
Gérant de METROLOGIC GROUP GmbH (Allemagne)  
Gérant de SILMA GmbH (Allemagne)  
Président du conseil d'administration de MG USA PROPERTIES Inc. (USA)  
Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc. (USA)  
Directeur et administrateur de ATT Metrology Inc. (USA)  
Administrateur unique de METROLOGIC GROUP SPAIN S.L. (Espagne)  
Gérant de IMCI et des SCI Les Fougères, Les Prêles, Clapi,  
Les Orchis, Le Chêne et le Roseau

#### **Administrateur Directeur Général Délégué**

Monsieur Bertrand EISELE  
6 Chemin du vieux Chêne – 38240 MEYLAN  
Né à STRASBOURG (67) le 24 septembre 1961  
Date entrée en fonction : 1991  
Date de nomination : 7 Septembre 2005 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005 en qualité de Directeur Général Délégué et  
10 juillet 2006 en qualité d'Administrateur  
Année de fin de mandat : 2012  
Autres fonctions : Néant

#### **Administrateur Directeur Général Délégué**

Madame Sylvie FEYEL  
6 Chemin du vieux Chêne – 38240 MEYLAN  
Née à BRON (69) le 23 novembre 1961  
Date entrée en fonction : 2000  
Date de nomination : 10 Juillet 2006  
Année de fin de mandat : 2012  
Autres fonctions : Salariée de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur administratif et financier

#### **Administrateur Directeur Général Délégué**

Monsieur Didier SERCIAT  
6 Chemin du vieux Chêne – 38240 MEYLAN  
Né à TOULOUSE (31) le 12 octobre 1957  
Date entrée en fonction : 1995  
Date de nomination : 10 Juillet 2006  
Année de fin de mandat : 2012  
Autres fonctions : Salarié de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur de la production et des ressources humaines

# Rapport de gestion du conseil d'administration

---

## *Administrateur*

Monsieur Gilles BARTOLI  
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN  
Né à LA TRONCHE (38) le 26 octobre 1959  
Date entrée en fonction : 1988  
Date de première nomination : 1988  
Année de fin de mandat : 2011  
Autres fonctions :  
Administrateur délégué de Inter-Prog (Italie)  
Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc. (USA)

## *Administrateur*

Madame Florence ROCHE épouse de Monsieur Philippe CIMADOMO  
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN  
Née à La Tronche (38) le 20 avril 1972  
Date de première nomination : 1999  
Année de fin de mandat : 2011  
Autres fonctions : Néant

## *Administrateur*

Madame Anne WURGEL épouse de Monsieur Gilles BARTOLI  
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN  
Née à LYON (6e) le 13 décembre 1963  
Date de première nomination : 1999  
Année de fin de mandat : 2011  
Autres fonctions : Néant

## *Administrateur*

Monsieur Giovanni CAVALLINI  
Piazza Castello 2 -20121 MILAN (Italie)  
Né à MILAN (Italie) le 28 décembre 1950  
Date de première nomination : 2008  
Année de fin de mandat : 2014  
Autres fonctions :  
Président de Interpump Group (Italie)  
Administrateur de Brembo (Italie)

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la société, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude ; n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. En outre, à la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des administrateurs et des directeurs généraux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## *Rémunération et avantages en nature des organes d'administration et de direction*

Les membres de la direction générale ayant perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 une rémunération sont les suivants :

- Monsieur Philippe CIMADOMO, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Président et de Directeur Général (dont avantage en nature de 9 852 € pour utilisation personnelle d'un véhicule de fonction) s'est élevé à 69 852 €. Cette rémunération était de 68 589 € sur l'exercice précédent.

- Monsieur Gilles BARTOLI, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'est élevé à 19 365 €. Cette rémunération était de 57 000 € sur l'exercice précédent. Il est à et égard rappelé que Monsieur Gilles BARTOLI a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 1<sup>er</sup> février 2008.
- Monsieur Bertrand EISELE, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice l'exercice au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'est élevé à 69 720 €. Cette rémunération était de 66 633 € sur l'exercice précédent.
- Madame Sylvie FEYEL, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur administratif et financier s'est élevé à 64 505 €. Cette rémunération était de 59 340 € sur l'exercice précédent. Madame Sylvie FEYEL n'est pas rémunérée pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. En vertu des délibérations du conseil d'administration du 25 avril 2008, il a été constaté l'attribution définitive, à Madame Sylvie FEYEL de 750 actions gratuites, qui lui avaient été allouées aux termes du conseil d'administration du 25 avril 2006. Aux termes des délibérations des conseils d'administration du 26 février 2007 et du 31 mars 2008, il a été attribué à cette dernière un total de 1 620 actions gratuites METROLOGIC GROUP, qui ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.
- Monsieur Didier SERCIAT, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur de la production et des ressources humaines s'est élevé à 85 795 €. Cette rémunération était de 84 535 € sur l'exercice précédent. Monsieur Didier SERCIAT n'est pas rémunéré pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.

Ces rémunérations ne comprennent pas, à l'exception de celle de Monsieur Didier SERCIAT, de partie variable.

Aucune indemnité forfaitaire n'est prévue en cas de révocation, de non-renouvellement des mandats ou de départs à la retraite de la direction générale.

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération des sociétés contrôlées.

L'assemblée générale du 31 mars 2008 a décidée de fixer à la somme globale de 50 000 euros, pour l'exercice clos le 30 septembre 2008, le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration. A ce jour aucun jeton de présence n'a été attribué ou versé aux membres du conseil d'administration.

Nous demandons à l'assemblée générale de bien vouloir fixer à la somme globale de 25 000 euros le montant annuel des jetons de présence qui pourraient être alloués au conseil d'administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2009 et, sauf modifications, pour les exercices à venir.

Il n'a été accordé ou constitué aucun prêt, aucune garantie en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

### *Actifs appartenant aux dirigeants*

Le détail des actifs appartenant de façon directe ou indirecte aux dirigeants est détaillé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Il est précisé que la société Philippe Cimadomo Holding est détenue à 98,96 % par Monsieur Philippe Cimadomo et le solde du capital par les membres de son foyer fiscal.

La SCI Chêne et Roseau est détenue à 80 % par Monsieur Philippe Cimadomo et à 20 % par Monsieur Gilles Bartoli.

Le bail commercial conclu entre cette SCI et la société Metrologic Group l'a été aux conditions normales du marché après consultations de professionnels et notamment de l'organisme de gestion de la zone industrielle de Meylan.

### *Conventions réglementées*

Nous vous demandons de statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes qui relate les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

# Rapport de gestion du conseil d'administration

---

## Mandats des administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

## Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Monsieur Philippe CIMADOMO, président du conseil d'administration assume également la direction générale de la société. Madame Sylvie FEYEL et Messieurs Bertrand EISELE et Didier SERCIAT, administrateurs, sont également directeurs généraux délégués (étant précisé et rappelé que Monsieur Gilles BARTOLI a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 1<sup>er</sup> février 2008). Le conseil d'administration comprend un administrateur indépendant, Monsieur Giovanni CAVALLINI, mais d'aucun administrateur élu par les salariés.

Il n'a pas été procédé à la nomination de censeurs ni à la constitution de comités, la taille de la société n'ayant pas été jugée suffisante pour justifier de telles nominations ou constitutions.

Il est précisé qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général qui dispose ainsi de tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs attribués au conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du directeur général.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de règlement intérieur. Toutefois, le fonctionnement du conseil obéit à des règles de confidentialité et de loyauté. En outre, chaque administrateur doit faire état des opérations qu'il effectue sur les titres de la société. A cet égard, figure ci-après un état récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants de la société et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier :

Cédant	Nature des titres	Nombre de titres	Date	Prix unitaire	Prix total
Monsieur Gilles BARTOLI	Actions nominatives	143912	23 janvier 2008	29,45 €	4 238 208 €

Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun, après consultation le cas échéant des cadres de direction.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, le nombre de réunions n'est pas référencé et les procès verbaux sont officialisés uniquement lorsque des décisions juridiques majeures ont été prises. Sur cet exercice, le nombre de réunions officielles est de quatre.

De façon générale, le taux de présence est de cinq administrateurs, le président et les directeurs généraux délégués. Cependant, dans le cas où le conseil doit statuer sur des conventions concernées par l'article L 225.38 du Code de commerce, la présence de la totalité des administrateurs est exigée.

De plus, il est précisé que l'émetteur n'a pas encore, compte tenu de sa taille, mis en place de mesures spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise ; la présentation de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration (cf. ci-dessus), ainsi que le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et les mesures de contrôle interne (présenté ci-dessous) permettent d'appréhender les raisons pour lesquelles il n'a pas été jugé nécessaire d'instituer de comités destinés à assurer la gouvernance d'entreprise et les mesures qui ont été prises pour évaluer les travaux du conseil.

## ***Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne***

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président de votre conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux relatifs aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

### **Description de l'entreprise**

La société METROLOGIC GROUP, créée en 1980, est cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris depuis septembre 1999.

Elle est notamment détenue à la date du 30 septembre 2008 à 32,12 % par la société PHILIPPE CIMADOMO HOLDING, à 33,91 % par ses dirigeants et à 32,28 % par le public.

METROLOGIC GROUP, éditeur de logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel a développé une offre globale permettant d'améliorer les performances des Machines à Mesurer Tridimensionnelle (MMT). La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services, font de METROLOGIC GROUP un spécialiste reconnu dans ce domaine.

### **Fonctionnement des organes de Direction**

METROLOGIC GROUP est une Société Anonyme avec un conseil d'administration dont la présidence à été confiée à Monsieur Philippe CIMADOMO. Le conseil se compose de huit administrateurs (voir rapport de gestion du conseil d'administration).

Le président du conseil assume également la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. A titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration a nommé quatre directeurs généraux délégués : Monsieur Gilles BARTOLI, Monsieur Bertrand EISELE, Monsieur Didier SERCIAT et Madame Sylvie FEYEL (étant rappelé que Monsieur Gilles BARTOLI a démissionné de ses fonctions de directeur général délégué à effet du 1<sup>er</sup> février 2008). En accord avec le Directeur Général, le conseil d'administration a fixé l'étendue des pouvoirs des directeurs généraux délégués : ils disposent vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du Directeur Général.

Madame Sylvie FEYEL et Monsieur Didier SERCIAT cumulent leurs fonctions salariées au titre de leur contrat de travail qui conservent leurs pleins effets nonobstant le mandat social qui leur a été conféré.

Les principes et les règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux n'ont pas été arrêtés de façon formelle.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun.

La société mère détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales, lui permettant ainsi de maîtriser leur gestion. Chaque filiale est sous la responsabilité d'un directeur d'unité qui a pour mission de mettre en œuvre la politique et les valeurs définies par la société mère.

# Rapport de gestion du conseil d'administration

---

Ces directeurs d'unité sont en contact permanent avec les membres de la direction, ce qui permet des prises de décisions rapides, adaptées et cohérentes avec la stratégie du groupe.

Les caractéristiques principales de fonctionnement du Groupe METROLOGIC étant la simplicité, la réactivité et la cohésion dans les décisions, ce circuit de décision court, avec un rattachement direct des directeurs d'unité, des cadres de direction et du conseil d'administration, permet un contrôle permanent de l'existant.

## **Participation des actionnaires aux assemblées générales / Publications des informations relatives à la structure du capital**

Les articles 34 et 35 des statuts de la société déterminent les conditions dans lesquelles les actionnaires participent aux assemblées générales.

Le rapport de gestion du conseil d'administration fait état des informations relatives à la structure du capital et de l'absence d'éléments connus susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à l'exception du pacte de préemption mutuelle signé en date du 3 septembre 1999, entre les actionnaires qui agissent de concert.

## **Définition du contrôle interne**

Le contrôle interne est défini comme étant un processus permettant la vérification et la maîtrise des procédures en place dans la société afin d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise,
- la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables et des comptes sociaux et consolidés qui en résultent,
- le respect des lois et des réglementations applicables,
- l'identification, la prévention des risques encourus et le cas échéant la gestion des conséquences.

Le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, mais ne peut en aucun cas fournir la garantie absolue qu'ils seront atteints.

## **Présentation synthétique des procédures de contrôle interne**

Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la direction et comprend des contrôles réguliers effectués par les directeurs généraux, les cadres et l'encadrement de chaque société du groupe.

Il est à noter que METROLOGIC GROUP possède un système d'assurance qualité construit sur le modèle de l'ISO 9002. Il est formalisé à travers un recueil de procédures et de modes opératoires. De plus, les logiciels développés par le Groupe sous la responsabilité et le contrôle de la Direction de la Recherche et du Développement sont régulièrement vérifiés et certifiés par le PTB (organisme allemand de certification des logiciels de mesure).

En plus des relations quotidiennes entre les divers membres de la direction de la société mère et des filiales, il a été mis en place une procédure de tableaux de bord qui constitue un élément fondamental du contrôle et du suivi des performances tant au niveau des filiales qu'au niveau consolidé.

Dans ce cadre, chaque société du groupe prépare un compte rendu mensuel d'activité qui est ensuite consolidé au niveau du groupe. L'analyse de ce rapport permet une réaction immédiate à toute dérive éventuelle en matière de gestion. Ce reporting mensuel permet également un suivi mensuel des performances du groupe, filiale par filiale, secteur d'activité par secteur d'activité, secteur géographique par secteur géographique et réel par rapport au prévisionnel.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part par des règles et des contrôles, et d'autre part par une politique de gestion des compétences. Le contrôle interne s'organise autour des éléments suivants :

- un reporting comptable et de gestion unifié basé sur l'unicité des informations comptables et de gestion,
- un référentiel et des méthodes comptables s'inscrivant dans la production de liasses de consolidation, outil de transmission des informations comptables commun à l'ensemble du groupe,



- un cycle de gestion, incluant la production d'un budget annuel, d'un reporting mensuel, d'un arrêté comptable semestriel ayant fait l'objet d'une revue limitée et d'un arrêté comptable annuel audité, ceci au niveau des filiales et au niveau consolidé,
- une organisation comptable cohérente avec celle du management, basée sur l'implication de chacun et sur une disponibilité quotidienne des cadres dirigeants et notamment de la Direction Administrative et Financière.

De plus, dans le cadre d'une politique sociale globale et cohérente, le groupe s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences au niveau mondial à travers la Direction des Ressources Humaines basée au siège de la société.

Fait à Meylan, le 30 janvier 2009  
Philippe CIMADOMO  
Le Président, Directeur Général

# Rapport de gestion du conseil d'administration

---

## ***Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Metrologic Group S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Metrologic Group S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration ou de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société et de donner des informations relatives au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations figurant dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 29 janvier 2009

Grenoble, le 29 janvier 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associés

Stéphane Devin  
Associé

Jean-Marc Baumann  
Associé

Gilles Bourguignon  
Associé

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2006-2007

## Bilan consolidé

BILAN	Notes	30-sept-08	30-sept-07
		en K€	en K€
<b>ACTIF</b>			
Goodwills	7.1	7 243	2 182
Autres immobilisations incorporelles	7.2	1 156	98
Titres mis en équivalence	5.1.3	75	0
Immobilisations corporelles	7.2	3 198	1 289
Actifs financiers non courants		72	117
Impôts différés actifs	8.5.3	870	356
<b>TOTAL ACTIF NON-COURANT</b>		<b>12 614</b>	<b>4 042</b>
Stocks et en-cours	7.3.1	721	392
Clients et comptes rattachés	1.5.2	7 102	4 969
Autres créances	7.3.2	451	283
Actifs d'impôts exigibles		481	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.5.3	49 517	51 911
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>58 272</b>	<b>57 635</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>70 886</b>	<b>61 677</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social	13	1 000	1 000
Autres réserves consolidées		45 994	43 518
Résultat de l'exercice		10 812	10 155
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>57 806</b>	<b>54 673</b>
Réserves des minoritaires		290	275
Résultat des minoritaires		15	15
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>305</b>	<b>290</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>58 111</b>	<b>54 963</b>
Provisions non courantes	7.5	305	246
Dettes financières long terme	7.6	2 701	0
Impôts différés passifs	8.5.3	1 211	20
<b>TOTAL DES DETTES NON-COURANTES</b>		<b>4 217</b>	<b>266</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		977	592
Dettes financières court terme		9	11
Autres dettes	7.7	3 222	1 951
Produits constatés d'avance	7.8	4 350	3 894
<b>TOTAL DES DETTES COURANTES</b>		<b>8 558</b>	<b>6 448</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>70 886</b>	<b>61 677</b>

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

## Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en K€	Notes	30 sept. 08	30 sept. 07	Variation en %
Chiffre d'affaires	8.1	27 046	23 618	15%
Production stockée		(10)	54	
Achats consommés		(813)	(394)	
Autres charges externes	8.2	(3 778)	(2 964)	
Impôts et taxes		(506)	(450)	
Charges de personnel		(7 618)	(5 732)	
Dotations aux amortissements		(681)	(228)	
Autres charges de gestion courante		(212)	(172)	
Autres produits de gestion courante		214	141	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>13 642</b>	<b>13 873</b>	<b>-2%</b>
Autres produits et charges opérationnels		0	0	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>13 642</b>	<b>13 873</b>	<b>-2%</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 982	1 801	
Coût de l'endettement financier brut		(504)	(800)	
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>8.4</b>	<b>1 478</b>	<b>1 001</b>	<b>48%</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		41	0	
Charges d'impôts sur le résultat	8.5.1	(4 334)	(4 704)	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>10 827</b>	<b>10 170</b>	<b>6%</b>
Part du groupe		10 812	10 175	
Part de minoritaires		15	15	
Résultat par action (en €)	1.10	2,749	2,549	-
Résultat dilué par action ( en €)	1.10	2,748	2,548	-

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

**Tableau de variation des capitaux propres**  
**Variation des capitaux propres du 30/09/06 au 30/09/08 ( en K€)**

En K€	Notes	Capital	Résultat et Réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 30 septembre 2006</b>		<b>1000</b>	<b>47 921</b>	<b>-612</b>	<b>-256</b>	<b>48 053</b>	<b>295</b>	<b>48 348</b>
Ecart de conversion					-146	-146		-146
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	-146	-146	0	-146
Résultat de la période			10 155			10 155	15	10 170
<b>Total produits et charges comptabilisés au titre de la période</b>			<b>10 155</b>	<b>0</b>	<b>-146</b>	<b>10 009</b>	<b>15</b>	<b>10 024</b>
Dividendes versés			-3 465			-3 465		-3 465
Actions propres				23		23		23
Variation de périmètre						0	-20	-20
Paiement en actions	1.3		53			53		53
<b>Au 30 septembre 2007</b>		<b>1000</b>	<b>54 664</b>	<b>-589</b>	<b>-402</b>	<b>54 673</b>	<b>290</b>	<b>54 963</b>
Ecart de conversion					302	302		302
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	302	302	0	302
Résultat de la période			10 812			10 812	15	10 827
<b>Total produits et charges comptabilisés au titre de la période</b>			<b>10 812</b>	<b>0</b>	<b>302</b>	<b>11 114</b>	<b>15</b>	<b>11 129</b>
Dividendes versés			-6 393			-6 393		-6 393
Actions propres				-1 595		-1 595		-1 595
Variation de périmètre						0		0
Paiement en actions	1.3		7			7		7
<b>Au 30 septembre 2008</b>		<b>1000</b>	<b>59 090</b>	<b>-2 184</b>	<b>-100</b>	<b>57 806</b>	<b>305</b>	<b>58 111</b>

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

## Tableau de financement consolidé au 30 septembre 2008

Tableau de financement consolidé (en K€)	Note	30/09/08	30/09/07
<b>Activité opérationnelle</b>			
Résultat net		10 827	10 170
Amortissements & provisions		748	310
Plus ou moins values de cessions sur immobilisations		(43)	0
Quote part résultat sociétés mises en équivalence		(41)	0
Charge d'impôt	8.5	4 334	4 704
Impôts sur le résultat payé		(4 605)	(5 095)
Variation du BFR		(27)	628
Coût de l'endettement financier net		(1 478)	(1 001)
Intérêts payés		(33)	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>9 682</b>	<b>9 716</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts reçus		1 982	1 801
Acquisition d'immobilisations		(552)	(1 342)
Cessions d'immobilisations		64	9
Cessions d'actifs financiers		0	0
Acquisition de filiale, nette de trésorerie acquise	5.1	(4 452)	(20)
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissements</b>		<b>(2 958)</b>	<b>448</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Actions propres		(1 595)	22
Dividendes		(6 393)	(3 465)
Remboursements d'emprunts		(597)	(2)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		0	10
Divers		0	3
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités de financement</b>		<b>(8 585)</b>	<b>(3 432)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(1 861)</b>	<b>6 732</b>
Trésorerie ouverture		51 911	46 107
Effet de la variation du taux de change		(533)	(928)
Trésorerie clôture		49 517	51 911
<b>Variation</b>		<b>(1 861)</b>	<b>6 732</b>

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

## Notes annexes aux états financiers consolidés

### 1- Entité présentant les états financiers

Metrologic Group est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 6 chemin du Vieux Chêne-38240 Meylan.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. L'activité du groupe consiste principalement à éditer des logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel. La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services font de Metrologic Group un spécialiste reconnu dans ce domaine.

### 2- Base de présentation

#### (a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2009. Les comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 09 Mars 2009.

#### (b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

#### (c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

#### (d) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations concernent principalement les tests de dépréciations des goodwill (voir note 1.4.4 et 7.1) et la détermination de la juste valeur (voir note 2)

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

---

## Note 1 – Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

### Changement de présentation des états financiers :

Le Groupe a décidé de modifier la présentation de son compte de résultat et de comptabiliser les différences de change se rapportant à la conversion de la trésorerie et équivalents de trésorerie en devises (USD) détenu par la société mère en coût de l'endettement financier net plutôt qu'en résultat opérationnel. La trésorerie en devise (USD) détenue par la société mère l'est en effet à des fins d'investissement et non pour financer l'exploitation courante du groupe.

La présentation de la colonne comparative au 30 septembre 2007 a été retraitée pour se conformer à la nouvelle présentation adoptée. Ce changement de présentation est sans impact sur le résultat net, le résultat par action et les capitaux propres du Groupe. La perte de change reclassée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 788 K€.

La présentation de la colonne comparative du tableau des flux de trésorerie a également été retraité pour tenir compte de ce changement.

### 1.1 Méthodes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Il n'existe pas de co-entreprises dans le Groupe, c'est à dire d'entité contrôlée conjointement avec un autre partenaire, en vertu d'un accord contractuel.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin. Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

### 1.2 Méthode de conversion des éléments en devises

#### *Conversion des opérations en devises*

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### *Conversion des états financiers des sociétés étrangères*



Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

### 1.3 Paiement sur la base d'actions

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 uniquement pour les plans de stock option octroyés postérieurement au 07 novembre 2002, dont la période d'acquisition des droits est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Plans d'achat d'actions a la date de clôture de l'exercice

Plan	Date Conseil	Nombre d'options exercables	Prix moyen d'exercice	Date Expiration
2002	17-mai-02	1 977	35,53 €	17-mai-12
2003	7-juil.-03	2 200	27,38 €	7-juil.-13
<b>Total</b>		<b>4 177</b>	<b>31,24 €</b>	

Par ailleurs le Groupe a également 2 plans d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 30 septembre 2008. Ces plans portent respectivement sur 750 et 1 620 actions et arriveront à échéance les 26 février 2009 et 31 mars 2010. Ces attributions d'actions gratuites sont soumises à condition de performance et de conservation des actions.

Les charges relatives aux paiements sur la base d'actions s'élèvent à 37K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2008, contre 25K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2007.

### 1.4 Actifs non courants

#### 1. 4.1 Goodwill

Lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs acquis et les passifs ainsi que les passifs éventuellement assumés sont comptabilisés à leur juste valeur. A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quant il existe des indicateurs de perte de valeur.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges opérationnelles ».

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Pour les acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> octobre 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le cas échéant, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

#### 1 .4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels acquis et sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation effective .

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des testeurs. Les frais de recherche correspondant aux travaux originaux ayant pour objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, visant au maintien des produits existants sont également comptabilisés en charges.

## Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

Les frais de développement visant à la création de nouveaux produits ou apportant des fonctionnalités innovantes aux produits existants doivent donner lieu à immobilisation dans les cas où l'analyse des projets afférents répond aux critères techniques et économiques de capitalisation édictés dans la norme IAS 38. Après analyse, il apparaît que la fréquence des mises à jour des versions des logiciels du groupe ( tous les 6 mois) a conduit le groupe à comptabiliser ces frais en charges.

Le montant global des dépenses de recherche et développement comptabilisé sur 2008 est de 3.3M€ contre 3.1M€ en 2007.

### 1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

-Matériels et outillages	5 à 8 ans
-Installations générales	5 à 10 ans
-Matériel de transport	4 à 5 ans
-Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
-Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations car il s'agit d'actifs destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur vie.

### 1.4.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwills, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Le groupe Metrologic a retenu plusieurs UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et est imputée en priorité aux goodwills.

*-Reprise de la perte de valeur :*

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 1.5 Actifs courants

### 1.5.1 Stocks

Les stocks de fournitures et marchandises sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les en-cours de production et les produits finis sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

Des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### 1.5.2 Créances commerciales :

Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable (voir note 3.1 risque de crédit). Les délais de paiement accordés sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées dès lors que le cumul des encaissements espérés est inférieur à la valeur nette comptable de la créance.

### 1.5.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

## 1.6 Instruments financiers

En conformité avec les normes IFRS le groupe a comptabilisé ses actions propres, y compris celles détenues dans le contrat de liquidité, en déduction des capitaux propres.

## 1.7 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès que le groupe a une obligation actuelle légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

### *- Régime d'avantages au personnel*

La provision est essentiellement constituée des provisions pour indemnités de départ en retraite des salariés. Pour le montant des droits qui seraient acquis par les salariés des sociétés françaises du Groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite la méthode de calcul utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ». Elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie. Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en compte de résultat.

Le montant des droits acquis par les salariés de la société italienne correspond à la provision pour T.F.R évaluée elle aussi selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Les autres filiales ne sont pas concernées par ce type de provision.

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

---

## 1.8 Fournisseurs et autres crédateurs courants

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

## 1.9 Compte de résultat

### 1.9.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient principalement des sources suivantes :

- des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique),
- des prestations de service comprenant du conseil et de la formation.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de logiciels est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord,
- la livraison du logiciel a eu lieu,
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé,
- le recouvrement est probable.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut à la vente de prestations associées à la vente de mises à jour de produits et au support téléphonique. Le support de maintenance peut être renouvelé à l'issu de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est ainsi comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des services comprend des prestations d'installation sur site ainsi que des prestations de formation. Il est comptabilisé lorsque la prestation est exécutée sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

### 1.9.2 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés, résultent pour l'essentiel :

- du retraitement des profits internes sur stocks
- du retraitement des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés
- des ajustements de juste valeur comptabilisés et des actifs incorporels identifiés lors de regroupement d'entreprises
- d'autres différences temporelles ( provision pour participation, provision congés payés, contribution sociale de solidarité etc.).

Un actif d'impôt différé n'est inscrit au bilan que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré au cours des années ultérieures.

## 1.10 Résultat par action et instruments dilutifs

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2007 est de 4 000 000, le nombre d'actions propres est de 67732 au 30 septembre 2008 contre 16662 au 30 septembre 2007.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice l'impact des instruments dilutifs existants au cours de la période par application de la méthode dite du « rachat d'actions ». Le nombre d'instruments dilutifs ressort à 3012 au 30 septembre 2008 contre 1741 au 30 septembre 2007.

Le résultat par action ne tient pas compte des rachats potentiels d'actions intervenus postérieurement à la clôture.

## 1.11 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le groupe considère que ses risques et sa rentabilité sont principalement affectés par le fait qu'il exerce sur différentes zones géographiques et a donc retenu comme seul niveau d'information sectorielle le secteur géographique. Le groupe distingue trois secteurs géographiques : France, Europe (hors France), Export.

## 1.12 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 30 septembre 2008, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* » introduit l'« approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe présente une information sectorielle basée ses secteurs géographiques (voir note 6.2, 7.1 et 7.2). L'information sectorielle restera inchangée selon l'« approche de la direction ».
- IAS 23 révisée « *Coûts d'emprunt* » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation des clients* » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- IAS 1 révisée « *Présentation des Etats Financiers* » (2007) introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit dans deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« *comprehensive income* »). IAS 1 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe devrait avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés. Le Groupe

## Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

---

prévoit de présenter un état unique de résultat global de la période pour ses états financiers consolidés 2009.

• Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » prévoient que les instruments financiers assortis d'une option de vente à la juste valeur et les instruments qui imposent à une entité une obligation de remettre à un tiers une part de l'actif net de l'entité uniquement lors de la liquidation, soient classés en capitaux propres, si certaines conditions sont remplies. Ces amendements qui seront obligatoires de façon rétrospective dans les états financiers consolidés 2009 du Groupe, ne devraient pas avoir d'impact sur ceux-ci.

• IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte notamment les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations du Groupe :

- La définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises.
- La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat.
- Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus.
- Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat.
- Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.

IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures dans états financiers consolidé 2010 du Groupe.

• IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci, au périmètre actuel.

• Les amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations » clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent la notion de conditions autres que d'acquisition des droits, imposent que ces autres conditions soient reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution et indiquent le traitement comptable des autres conditions et des annulations. Les amendements à IFRS 2 seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cet amendement.

### Note 2 – Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

#### (i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'une immobilisation corporelle est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

## **(ii) Immobilisations incorporelles**

La juste valeur des relations clients acquises lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode dite des « surprofits ». Cette méthode repose sur l'actualisation des surprofits générés par ces relations clients sur leur durée de vie estimée. Les surprofits sont déterminés à partir de la marge d'exploitation attribuable aux relations clients identifiées, diminuée d'une charge capitalistique sur les actifs nécessaires à leur exploitation.

## **(iii) Clients et autres débiteurs**

La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

## **Note 3 – Gestion du risque financier**

### **3.1 Risque de crédit et de liquidités**

Le groupe est exposé aux risques de crédit et au risque de liquidité. L'exposition au risque de crédit concerne essentiellement les créances clients. Il est considéré comme limité compte tenu de la nature des clients, des modalités de facturation et des procédures de recouvrement en place dans le groupe. Au 30 septembre 2008, les créances clients échues depuis plus de 120 jours et non réglées représentaient 211K€.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 70% de l'actif et les capitaux propres 82% du total passif et capitaux propres. ; Le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

### **3.2 Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

#### **3.2.1 Risque de change**

Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en Euros. La majorité des contrats de vente est conclue en Euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours de la date de facturation.

De plus trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut être considéré comme significatif dans la mesure, ou les résultats de ces filiales représentent environ 5% du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 6% des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers moins de 4% des disponibilités du groupe. Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de 69 K€ au 30 septembre 2008.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il existe seulement une dette fournisseur de 49 K€.

Par contre nous signalons, que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2008 s'élève à 9 350 K€ (19% des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollars de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 66K€.

#### **3.2.2 Risque de taux d'intérêts**

Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2008 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT (voir note 5.1.1).

#### **3.2.3 Risque sur actions**

A la clôture du 30/09/08, la société détenait 67732 actions propres (attribution aux salariés pour 13427, 49813 croissance externe et 4492 contrat de liquidité).

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

## Note 4 - Périmètre de consolidation

Société	% Contrôle	%Intérêts	Adresse	Siren	Méthode de Consolidation
METROLOGIC GROUP SA	STE Mère	STE Mère	6,chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan	322882705	STE Mère
METROLOGIC GROUP GMBH	100%	100%	Adlersrabe 63 73249 Wernau	65204/23154	Intégrat° Globale
METROLOGIC SERVICES SAS	97,36%	97,36%	8,chemin des Preles 38240 Meylan	379131634	Intégrat° Globale
INTER-PROG	80%	80%	Via Monginevro,2B 10092 Beinasco ITALY	4433790013	Intégrat° Globale
METROLOGIC GROUP SERVICES INC	100%	100%	24148 RESEARCH DRIVE FARMINGTON HILLS MICHIGAN 48335 31313	36-4297298	Intégrat° Globale
MG USA PROPERTIES	100%	100%	NOTHWESTERN HIGHWAY SUITE 109 FARMINGTON HILLS MICHIGAN C/ ZUAZOBIDEA 34 POLIGONO INDUSTRIAL JUNDIZ	26-0875590	Intégrat° Globale
METROLOGIC GROUP SPAIN SL	100%	100%	CP 01015 VITORIA ALAVA	B01404052	Intégrat° Globale
METROLEC CMA SERVICES SAS	100%	100%	6, chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN	5044334483	Intégrat° Globale
ATT METROLOGY (*)	100%	100%	30120 SE 79th Street ISSAQUAH WA 98027 USA		Intégrat° Globale
3C METROLOGY	40%	40%	C/ Rio Lerma 143 ofic 202 col. Cuauhtemoc C.P. 06500 MEXICO D.F		Mise en equivalence

(\*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2008 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires (voir note 5.1.1)

## Note 5 - Faits majeurs de l'exercice

### 5.1 Acquisitions de filiales et regroupement d'entreprises

#### 5.1.1 ATT METROLOGY

Le 1 avril 2008, le groupe a acquis 60% des actions de ATT pour un montant de 3 517 K€ en numéraire. La société ATT spécialisée dans les services de mesures pour les constructeurs aéronautiques, s'est développée au cours des cinq dernières années sur le marché dynamique de la mesure optique portable. Sur la période de six mois, entre la date d'acquisition et le 30 septembre 2008, la filiale a contribué à hauteur de 193 K€ au résultat du Groupe.

Par ailleurs la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixé à l'avance.

En l'attente d'une position officielle de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- lors de la comptabilisation initiale (au 1er avril 2008) l'engagement de rachat a été comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme de rachat, par contrepartie du goodwill et aucun intérêt minoritaire n'a été constaté.



- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement envers les minoritaires sera comptabilisée par un ajustement du goodwill, sauf l'effet de la désactualisation qui sera comptabilisé en « charges financières ».
- les dividendes éventuellement versés aux minoritaires seront comptabilisés en charges financières en contrepartie des réserves consolidées.

L'impact de cette acquisition sur les actifs et passifs du Groupe, à la date de l'acquisition, se détaille comme suit:

<i>En € '000</i>	Note	Valeurs comptables pré- acquisition	Ajustement de Juste Valeur	Valeur comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	1.4.3	1333		1 333
Immobilisations incorporelles	1.4.2	64	965	1029
Stocks	1.5.1	242	-	242
Créances clients	1.5.2	903	-	903
Autres débiteurs		63	-	63
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.5.3	351	-	351
Emprunts	6.6	- 596	-	- 596
Passifs d'impôt différé	1.9.2	- 568	- 322	- 889
Dettes fournisseurs / autres créditeurs	1.8	- 418	-	- 418
<b>Actifs et passifs nets identifiables</b>		<b>2 137</b>	<b>1 000</b>	<b>2 019</b>
Goodwill résultant de l'acquisition	1.4.1			3 984
Prix d'acquisition total				6 003
<i>Dont contrepartie réglée en numéraire</i>			3 517	
<i>Dont engagement de rachat de minoritaires (note 4.1.1)</i>			2 486	
Contrepartie réglée en numéraire (incluant des honoraires pour 42)				3 517
Trésorerie acquise				- 351
Sortie nette de trésorerie				<u>3 166</u>

Les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des IFRS applicables avant la date d'acquisition. Les montants des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition correspondent à l'estimation de leur juste valeur (voir note 2- Détermination de la juste valeur).

Le goodwill comptabilisé à la date d'acquisition porte essentiellement sur le savoir faire et la compétence technique des employés de l'entreprise acquise et sur les synergies attendues de l'intégration de la filiale au sein du Groupe (voir note 1.4.1 - Goodwill).

### 5.1.2 METROLEC CMA SERVICES

Le 1 juin 2008, le groupe a acquis une branche d'activité auprès de la société METROLEC S.A.R.L. Cette branche d'activité a été logée dans la filiale METROLEC CMA SERVICES S.A.S. spécialement créée à cet effet. Le prix d'acquisition de cette branche d'activité s'est élevé à un montant de 1 287 K€ en numéraire. L'activité « Prestations de services » de METROLEC CMA SERVICES comprend un large éventail de services, allant de l'installation, à la calibration, la maintenance, la rénovation, les prestations de mesure et l'analyse. Sur la période de quatre mois, entre la date d'acquisition et le 30 septembre 2008, la filiale a contribué à hauteur de 48 K€ au résultat du Groupe.

L'impact de cette acquisition sur les actifs et passifs du Groupe, à la date de l'acquisition, se détaille comme suit:

## Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

<i>En € '000</i>	Note	Valeurs comptables pré- acquisition	Ajustement de Juste Valeur	Valeur comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations	1.4	296	200	496
Stocks	1.5.1	126		126
Passifs d'impôt différé	1.9.2	-	- 67	- 67
<b>Actifs et passifs nets identifiables</b>		<b>422</b>	<b>133</b>	<b>555</b>
Goodwill résultant de l'acquisition	1.4.1			732
Contrepartie réglée en numéraire (incluant des honoraires pour 53)				1 287
Trésorerie acquise				-
Sortie nette de trésorerie				1 287

Les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des IFRS applicables avant la date d'acquisition. Les montants des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition correspondent à l'estimation de leur juste valeur (voir note 2 – Détermination de la juste valeur).

Le goodwill comptabilisé à la date d'acquisition porte essentiellement sur le savoir faire et la compétence technique des employés de l'entreprise acquise et sur les synergies attendues de l'intégration de la filiale au sein du Groupe (voir note 1.4.1 - Goodwill).

### 5.1.3 3C METROLOGY

Achat en janvier 2008 par Metrologic Group de 40% des parts de son revendeur au Mexique : la société de droit mexicain, 3C Metrology, pour un montant de 20 000 pesos soit 1243 euros.

### 5.2 Produits et résultat des entités regroupées comme si les regroupements avaient eu lieu au début de l'exercice

La Direction estime que si les acquisitions présentées ci-dessus avait eu lieu le 1 octobre 2007, le chiffre d'affaires consolidé se serait élevé à 31370 K€ et le résultat consolidé de la période aurait été de 11109 K€. Pour déterminer ces montants, la Direction a supposé que les ajustements de juste valeur effectués à la date d'acquisition étaient les mêmes que si l'acquisition était intervenue au 1 octobre 2007.

## Note 6 – Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

## Note 7 – Compléments d'information relatifs au Bilan

### Note 7.1 Goodwill

Le groupe a retenu trois UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ces unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

UGT	Valeur au 30/09/07	Valeur au 30/09/08
Metrologic Services	179	179
Metrologic S.A.	543	543
Metrolec CMA	0	733
<b>Sous Total UGT France</b>	<b>722</b>	<b>1 455</b>
Interprog	1 460	1 460
<b>Sous Total UGT Europe (Hors France)</b>	<b>1 460</b>	<b>1 460</b>
ATT Metrology	0	4 328
<b>Sous Total UGT Export</b>	<b>0</b>	<b>4 328</b>
<b>Total</b>	<b>2 182</b>	<b>7 243</b>

L'évaluation des actifs relatifs aux unités génératrices de trésorerie a été réalisé à partir de business plans à cinq ans, lesquels ont été extrapolés à l'infini avec une croissance nulle afin de déterminer une valeur terminale, la méthode utilisée est celle des « free cash flow ». Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital du groupe, corrigé le cas échéant pour prendre en compte les risques spécifiques liés à chacune des UGT, notamment le risque géographique. Le taux d'actualisation retenu varie entre 10 et 14% en fonction des risques attendus sur chacune des unités génératrices de trésorerie.

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire au 30 septembre 2008.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses retenues par la société pour les tests d'impairment au 30 septembre 2008 :

	<b>Croissance moyenne du CA à 5 ans</b>	<b>Taux d'actualisation retenu</b>	<b>Taux Croissance à l'infinie (calcul valeur terminale)</b>	<b>Sensibilité (a)</b>
Metrologic Services	1%	10%	0%	9%
Metrologic SA	15%	10%	0%	7%
Metrolec CMA	5%	10%	1.5%	13%
Interprog	11%	10%	0%	11%
ATT Metrology	5%	14%	1.5%	8%

(a) Sensibilité au taux d'actualisation, c'est à dire variation en % de l'évaluation de la valeur d'utilité des actifs de l'unité pour la variation de 1 point du taux d'actualisation.

## Note 7.2 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

<b>Coût</b>	<b>Au 30/09/2006</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Acquisition &amp; effet de change</b>	<b>Cessions</b>	<b>Au 30/09/2007</b>
Logiciels	214	0	158	0	372
Autres immobilisations incorporelles	11	0	0	0	11
Terrains	0	0	56	0	56
Constructions	0	0	503	0	503
Agencet, Aménagt des constructions	0	0	199	0	199
Inst. Techniques mat. et outillage	408	0	30	37	401
Installations générales	76	0	2	0	78
Matériel de transport	258	0	177	33	402
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	585	0	76	80	581
Immobilisations en cours	0	0	112	0	112
<b>TOTAL</b>	<b>1 552</b>	<b>0</b>	<b>1 313</b>	<b>150</b>	<b>2 715</b>

<b>Coût</b>	<b>Au 30/09/2007</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Acquisition &amp; effet de change</b>	<b>Cessions</b>	<b>Au 30/09/2008</b>
Logiciels	372	64	52	0	488
Autres immobilisations incorporelles	11	1 165	84	0	1 260
Terrains	56	0	0	0	56
Constructions	503	0	0	0	503
Agencet, Aménagt des constructions	199	0	149	0	348
Inst. Techniques mat. et outillage	401	1 446	191	49	1 989
Installations générales	78	54	23	3	152
Matériel de transport	402	57	97	67	489
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	581	72	182	27	808
Immobilisations en cours	112	0	40	0	152
<b>TOTAL</b>	<b>2 715</b>	<b>2 858</b>	<b>818</b>	<b>146</b>	<b>6 245</b>

## Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2006	Variation de périmètre	Augment° & effet de change	Diminution	Au 30/09/2007
Logiciels	209		77	0	286
Autres immobilisations incorporelles	0		0	0	0
Constructions	0		1	0	1
Agencet, Aménagt des constructions	0		1	0	1
Inst. Techniques mat. et outillage	364		20	30	354
Installations générales	61		4	0	65
Matériel de transport	174		56	28	202
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	438		66	79	425
<b>TOTAL</b>	<b>1 246</b>	<b>0</b>	<b>225</b>	<b>137</b>	<b>1 334</b>

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2007	Variation de périmètre	Augment° & effet de change	Diminution	Au 30/09/2008
Logiciels	286		180	0	466
Autres immobilisations incorporelles	0		127		127
Constructions	1		13	0	14
Agencet, Aménagt des constructions	1		18	0	19
Inst. Techniques mat. et outillage	354		169	49	474
Installations générales	65		8	3	70
Matériel de transport	202		97	67	232
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	425		89	26	488
<b>TOTAL</b>	<b>1 334</b>	<b>0</b>	<b>701</b>	<b>145</b>	<b>1 890</b>

### Note 7.3 Actif courant

#### 7.3.1 Stocks

La composition du stock net est la suivante :

	Au 30/09/2008 K€	Au 30/09/2007 K€
Matières premières	336	170
En-cours de production	119	128
Marchandises	266	94
<b>Total</b>	<b>721</b>	<b>392</b>

#### 7.3.2 Autres créances

Elles sont principalement constituées d'avances fournisseurs pour un montant total de 451 K€ au 30 septembre 2008 contre 283 K€ au 30 septembre 2007.

### Note 7.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le détail de ce poste est résumé dans le tableau suivant :

	30/09/08 K€	30/09/07 K€
Comptes à terme	29 190	30 079
Placements de type CAPI	4 039	3 877
SICAV	5	581
Soldes bancaires € (mère)	3 663	2 776
Soldes bancaires devises (mère)	9 358	13 322
Soldes bancaires filiales	3 037	1 120
Intérêts courus	225	156
<b>TOTAL</b>	<b>49 517</b>	<b>51 911</b>

## Note 7.5 Provisions

Rubriques	30/09/07	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	30/09/08
Provisions	246	59	0	0	305
	<b>246</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>305</b>

Les provisions sont principalement constituées des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés. Le montant des droits qui sont acquis par les salariés des sociétés françaises du groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 185 K€ charges sociales comprises. La société a retenue un taux d'actualisation de 4,54% pour le calcul des engagements de retraite au 30 septembre 2008. Le montant des droits acquis par les salariés de la société Italienne correspond à la provision pour T.F.R pour un montant de 98 K€.

## Note 7.6 Dettes financières long terme

Elles sont exclusivement composées de la comptabilisation de l'engagement envers les les actionnaires minoritaires du rachat du solde des titres ATT pour un montant de 2701K€ (voir note 5.1.1).

## Note 7.7 Dettes courantes

Le détail des autres dettes est le suivant :

	30/09/08 K€	30/09/07 K€
Dettes fiscales et sociales	2 336	1 844
Dettes d'impôt exigible	0	0
Comptes courants	807	0
Autres dettes	79	107
<b>TOTAL</b>	<b>3 222</b>	<b>1 951</b>

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

## Note 7.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux contrats de maintenance vendus pour lesquels les prestations ne sont pas totalement achevés.

## Note 8 – Compléments d'information relatifs au Compte de résultat

### Note 8.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaire selon le pays d'origine des clients du groupe

En K€	30/09/07	30/09/08
France	4 953	5 747
Export	8 147	11 262
Europe (hors France)	10 516	10 037
<b>TOTAL</b>	<b>23 616</b>	<b>27 046</b>

### Note 8.2 Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	2006/07	2007/08
Achats matières premières et autres appro.	540	305
Sous-traitance	215	148
Locations et charges locatives	450	550
Commissions	290	155
Honoraires	398	567
Publicité et relations publiques	112	228
Déplacements, missions, réceptions	461	928
Autres	498	897
<b>TOTAL</b>	<b>2 964</b>	<b>3 778</b>

### Note 8.3 Effectifs moyens

	2006/07	2007/08
Ingénieurs et cadres	46	66
Employés et techniciens	59	98
<b>Effectif total</b>	<b>105</b>	<b>164</b>

### Note 8.4 Détail des produits de trésorerie et coût de l'endettement financier brut

Les produits de trésorerie sont constitués d'intérêts perçus sur les placements de trésorerie soit 1982 K€ . Le coût de l'endettement financier brut comporte pour 22 K€ les charges d'intérêts sur les emprunts et comportent pour 471 K€ la perte de change nette sur le compte bancaire en devises ( USD) détenue par Métrologic Group SA (voir note 3.2.1).

### Note 8.5 Impôts sur les bénéfices

*Note 8.5.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés :*

	30 sept. 08	30 sept. 07
Impôts Exigibles	(4 205)	(4 757)
Impôts Différés	(129)	53
<b>TOTAL (charge) Produit d'impôt</b>	<b>(4 334)</b>	<b>(4704)</b>

Le groupe a bénéficié d'une réduction de sa charge fiscale sur l'exercice clos le 30 septembre 2008 suite à la modification par le législateur de la règle de calcul du crédit impôt recherche en France. A ce titre le Groupe a constaté un impôt différé actif de 410K€ au 30 septembre 2008 correspondant au crédit d'impôt attendu sur le volume des dépenses de recherche éligibles au crédit d'impôt sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 septembre 2008.

*Note 8.5.2-Preuve de l'impôt*

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

En % du résultat avant impôt	30/09/08	30/09/07
Taux normal d'imposition en France	(34,23%)	(34,23%)
Incidence des:		
Ecart de taux d'imposition sociétés étrangères	0,20%	0,08%
Crédits d'impôts	6,22%	2,45%
Autres	(0,77%)	0,09%
<b>Taux effectif d'impôt du Groupe</b>	<b>(28,58%)</b>	<b>(31,61%)</b>

La hausse du taux des crédits d'impôts s'explique par le changement de réglementation sur le crédit d'impôt recherche en France (voir note 8.6.1)

*Note 8.5.3- Impôts différés actifs et passifs*

	30 sept 08 K€	30 sept 07 K€
Différences temporelles	870	356
Reports fiscaux déficitaires	0	0
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>870</b>	<b>356</b>
Différences temporelles	(1 211)	(20)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(1 211)</b>	<b>(20)</b>

## Note 9 – Information sectorielle

Comme indiqué en note 1.11, le groupe considère que ses risques et sa rentabilité sont principalement affectés par le fait qu'il exerce sur différentes zones géographiques et a donc retenu comme seul niveau d'information sectorielle le secteur géographique.

Exercice 2006/2007

Secteur	Chiffre d'Affaires	Résultat Opérationnel	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	13 562	7 729	722	567	1 289
Export	4 580	2 448	0	787	787
Europe (hors France)	5 476	3 696	1 460	150	1 610
<b>Total</b>	<b>23 618</b>	<b>13 873</b>	<b>2 182</b>	<b>1 504</b>	<b>3 686</b>

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

Exercice 2007/2008

Secteur	Chiffre d'Affaires	Résultat Opérationnel	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	14 538	6 653	1 455	916	2 371
Export	6 081	2 590	4 328	3 354	7 682
Europe (hors France)	6 427	4 399	1 460	160	1 620
<b>Total</b>	<b>27 046</b>	<b>13 642</b>	<b>7 243</b>	<b>4 430</b>	<b>11 673</b>

## Note 10 – Parties Liées

### Note 10.1 Rémunérations versées aux organes de direction et parties liées

Les parties liées comprennent la société Philippe CIMADOMO HOLDING ainsi que les membres des organes de direction.

### Note 10.2 Organes de direction

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2007/2008 à 309 K€. La majorité des rémunérations versées aux principaux dirigeants sont classées en «Avantages à court terme» suivant la norme IAS 24-16 .Cependant il est à noter qu'il a été attribuées des actions gratuites à l'un des dirigeants comme cela est détaillé dans le rapport de gestion au chapitre : « Conseil d'administration et direction générale».

L'assemblée générale du 31 mars 2008 a décidée de fixer à la somme globale de 50 000 euros le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration. A ce jour, aucun jeton de présence n'a été payé.

### Note 10.3 Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés par la Holding aux différentes sociétés du groupe s'élevant à un montant de 118K€ représentent la contrepartie économique des services rendus par la Holding contre 119K€ sur l'exercice N-1.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 322K€ pour l'exercice 2007/2008 contre 313 K€ pour l'exercice N-1.

## Note 11 – Engagements hors bilan

La société mère s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont, par cet intermédiaire, obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié. Le montant total de ces cautions s'élève à 410 K€ et est réparti de la manière suivante :

- . 300 K\$ pour Metrologic group Inc.
- . 200 K€ pour INTER-PROG

Tableau récapitulatif des engagements liés à l'activité courante

	N	N-1
Cautions de contre garantie sur marchés	Néant	Néant
Créances cédées non échues (Dailly)	Néant	Néant
Nantissements hypothèques sûretés réelles	Néant	Néant
Avals cautions garanties données		
Pour Metrologic Group Inc.	300K\$	300K\$
Pour Silma Inc.	0	300K\$
Pour Inter-Prog	200K€	200K€

Ce tableau n'omet pas d'engagements hors-bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.



## **Note 12- Contrats de location**

La filiale METROLEC CMA SERVICES dispose de contrat de crédit bail ou de location longue durée. Le montant des redevances et loyers versés sur cet exercice s'élève à 40K€.

Pour les autres sociétés du groupe les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 322K€ pour l'exercice 2007/2008 contre 313 K€ pour l'exercice N-1.

## **Note 13- Capitaux propres**

Capital social : Le capital social de METROLOGIC Group S.A est composé de 4.000.000 d'actions de 0,25 Euro de valeur nominale. Le nombre d'actions propres détenues au 30 septembre 2007 est de 67 732.

Le tableau de variation des capitaux propres du 01/10/06 au 30/09/08 est présenté avec les états financiers consolidés.

# Etats financiers consolidés de l'exercice 2007-2008

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Metrologic Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de présentation des états financiers » de la note 1 des états financiers consolidés qui expose un changement de présentation des différences de change résultant de la conversion de la trésorerie et équivalents de trésorerie en devises étrangères détenus par la société.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 1.4.4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 7.1 de l'annexe donne une information appropriée.

La note 1.5.3 des états financiers consolidés décrit les méthodes de valorisation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Nos contrôles ont consisté à corroborer la juste valeur retenue avec les éléments justificatifs et à nous assurer de la correcte présentation de la trésorerie parmi l'actif courant du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 29 janvier 2009

Grenoble, le 29 janvier 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associés

Stephane Devin  
Associé

Jean-Marc Baumann  
Associé

Gilles Bourguignon  
Associé

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2007-2008

## Bilan social

BILAN	30-sept-08		30-sept-07	
	Brut	Dépréciation	Net en K€	Net en K€
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	949	(355)	594	680
Immobilisations corporelles	1 055	(668)	387	354
Immobilisations financières	7 871	(15)	7 856	4 315
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 875</b>	<b>(1 038)</b>	<b>8 837</b>	<b>5 349</b>
Stocks et en-cours	422	(50)	372	308
Avances et acomptes versés sur commandes	16	-	16	7
Clients et comptes rattachés	3 658	(165)	3 493	3 634
Autres créances	3 200	-	3 200	1 279
Valeurs mobilières de placements	6 090	(369)	5 721	4 938
Disponibilités	41 585	-	41 585	44 450
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>54 971</b>	<b>(584)</b>	<b>54 387</b>	<b>54 616</b>
Charges à répartir	0	-	0	0
Charges constatées d'avance	64	-	64	51
Ecart conversion actif	13	-	13	21
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>64 923</b>	<b>(1 622)</b>	<b>63 301</b>	<b>60 037</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social			1 000	1 000
Réserve légale			100	100
Réserves statutaires			47 026	44 301
Report à nouveau			107	15
Résultat de l'exercice			9 096	9 211
Provisions réglementées			7	0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			<b>57 336</b>	<b>54 627</b>
Provisions pour risques et charges			87	91
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			<b>87</b>	<b>91</b>
Avances conditionnées			0	0
Dettes financières diverses			6	8
Avances et acomptes reçus sur commandes			32	49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			783	607
Dettes fiscales et sociales			1 259	1 258
Autres dettes			27	0
<b>TOTAL DES DETTES</b>			<b>2 107</b>	<b>1 922</b>
Produits constatés d'avance			3 738	3 397
Ecart conversion passif			33	0
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>63 301</b>	<b>60 037</b>

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en K€	30 sept. 08	30 sept. 07	Variation en %
Chiffre d'affaires	19 496	19 583	0%
Production stockée	(10)	54	
<b>PRODUCTION</b>	<b>19 486</b>	<b>19 637</b>	<b>-1%</b>
Coût d'achat des marchandises vendues	(119)	(112)	
Autres achats et charges externes	(2782)	(2837)	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>16 585</b>	<b>16 688</b>	<b>-1%</b>
Impôts et taxes	(408)	(375)	
Charges de personnel	(3 409)	(3 071)	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 768</b>	<b>13 242</b>	<b>-4%</b>
Dotations aux amortissements et provisions	(187)	(176)	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	43	70	
Autres charges et produits	(1)	(20)	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 623</b>	<b>13 116</b>	<b>-4%</b>
Produits financiers	3 127	1 696	
Charges financières	(2057)	(922)	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 070</b>	<b>774</b>	<b>38%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>13 693</b>	<b>13 890</b>	<b>-1%</b>
Produits exceptionnels	22	65	
Charges exceptionnelles	(74)	(18)	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(52)</b>	<b>47</b>	
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION</b>	<b>13 641</b>	<b>13 937</b>	<b>-2%</b>
Intéressement et participation des salariés	(405)	(408)	
Impôts sur les bénéfices	(4 140)	(4 318)	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>9 096</b>	<b>9 211</b>	<b>-1%</b>

## Annexe aux comptes annuels

(Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros sauf précisions contraires)

### Note 1 Faits majeurs de l'exercice

Achat en janvier 2008 par Metrologic Group de 40% des parts de son revendeur au Mexique : la société de droit mexicain, 3C Metrology, pour un montant de 20 000 pesos soit 1243 euros.

En avril 2008 prise de participation majoritaire à hauteur de 60% dans la société de services de droit américain Advanced Theodolite Technology, INC (ATT Metrology). Le montant de la transaction s'élève à 5,4 millions USD payés intégralement en numéraires. Il a été prévu à terme le rachat des 40% des parts détenues par les minoritaires. La méthode de valorisation de ces titres a été fixée contractuellement. Le calcul sera basé sur un multiple de la moyenne des résultats nets.

Création le 22 mai 2008 de la Société METROLEC CMA SERVICES SAS, détenue à 100% par Metrologic Group S.A. En juin 2008 rachat par cette nouvelle entité de la branche d'activité services de la société METROLEC S.A.R.L. pour un montant de 1 233 284 euros payable le jour de la signature à concurrence de 758 584 euros et le solde au 30 novembre 2008

### Note 2 Règles et méthodes comptables

#### 2.1 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code de commerce et du plan comptable général défini par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Depuis l'exercice dernier les règlements CRC n°2002-10 se rapportant aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, ainsi que le règlement CRC n°2004-06 concernant les règles en matière de définition, de comptabilisation et d'évaluation des actifs sont appliqués.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

#### 2.2 Société consolidante

METROLOGIC GROUP SA est la société mère du groupe et établit des comptes consolidés.

#### 2.3 Immobilisations incorporelles

. Le fonds commercial apporté à la constitution de la société n'est pas amorti, son montant n'est pas significatif.

. Le fonds de commerce correspondant à la clientèle de la filiale américaine dissoute Silma Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.

. Le mali de confusion provenant de la dissolution de la filiale de droit américain MGNA Holding Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.

. Les autres immobilisations incorporelles comprenant les logiciels et progiciels sont généralement amorties selon le mode linéaire sur une durée de un an. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

. Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés ; ils figurent directement dans les charges de l'exercice.

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

---

## 2.4 Immobilisations corporelles

. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 - 8 ans
Installations générales	Linéaire	5 -10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 - 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 - 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 - 10 ans

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

## 2.5 Immobilisations financières

. Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée par référence aux capitaux propres, au résultat de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et à moyen terme.

L'application de ce principe nous a conduit à constater une provision pour dépréciation des titres de la filiale SILMA GmbH. En effet il a été décidé de fermer cette filiale qui n'a aucune activité commerciale. Cette provision de 14 600 euros avait été constatée sur l'exercice 2004-2005.

. Les sommes versées à la société de bourse PORTZAMPARC SA dans le cadre de la gestion sous mandat du contrat de liquidité (espèces et titres) sont comptabilisées de manière identique à celle de même nature réalisées par la société. Pour les actions propres détenues en compte 277 « actions propres » et pour les espèces en compte 276 « autres créances immobilisées » pour tenir compte de leur indisponibilité.

De même, le contrat de liquidité étant transparent au regard de la comptabilisation des opérations, la société enregistre les plus-values et les moins-values de chaque opération au compte de résultat.

Au 30/09/08 le montant des sommes, correspondant au contrat de liquidité, sont enregistrées en autres immobilisations financières pour un total de 157 851 Euros. Cette somme comprend 4492 actions propres pour un montant de 118 396 Euros.

## 2.6 Stocks

. Les stocks de fournitures et marchandises sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

. Les en-cours de production et les produits finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des stocks s'avère supérieure à la valeur actuelle en tenant compte de l'obsolescence des produits .

## 2.7 Créances et dettes

. Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur historique.

. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction du risque d'irrécouvrabilité ; elles sont égales à la différence entre leur valeur nominale hors taxes et la valeur de recouvrement estimée .

## 2.8 Opérations en devises

.En cours d'exercice, les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

.Les dettes , créances , disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Ecart de conversion ".

## 2.9 Valeurs mobilières de placement

La société possède 63240 de ses actions propres qui sont affectées, pour 13427 en vue de leur attribution aux salariés, et pour 49813 en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Ces 63240 actions dont la valeur d'achat s'élève à 2 045 766 € sont inscrites à l'actif du bilan sous la rubrique valeurs mobilières de placement. Leur valeur appréciée au cours de clôture de l'exercice s'élève au total de 1 677 125 € ; une provision pour dépréciation des titres est enregistrée pour un montant de 368 641€.

Les réserves indisponibles nécessaires à la détention d'actions propres sont incluses dans le poste autres réserves et sont très largement supérieures aux réserves nécessaires.

## 2.10 Disponibilités

. Les placements de trésorerie sont généralement constitués de comptes à terme (CAT), de certificats de dépôts négociés (CDN), de parts de FCP et d'un placement de type CAPI . La totalité de ces avoirs sont cessibles à très court terme. Il n'existe pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable .

## 2.11 Provisions pour retraite

. Aucune provision pour indemnités de fin de carrière , compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes sociaux . Le montant des engagements supportés à ce titre est indiqué en note 5.

## 2.12 Provisions pour risques et charges

. Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

. Au 30 septembre 2008 elle est constituée

- de la provision pour risque sur le plan d'option d'achat d'actions mis en place le 17 mai 2002 pour un montant de 11K€ ,
- de la provision pour risque sur les plans d'attributions gratuites d'actions du 26 février 2007 et du 31 mars 2008 pour un montant de 63K€ . Le montant de la provision correspond à la différence entre le prix d'achat des actions sur le marché et le prix de rachat fixé aux bénéficiaires dans les différents plans.
- De la provision pour risque d'écarts de conversion fournisseurs pour un montant de 2K€ .
- De la provision pour risque d'écarts de conversion compte courant MG USA pour un montant de 11K€.

## 2.13 Règles de comptabilisation du chiffre d'affaires

. La livraison d'un bien ou d'une prestation de services entraîne l'établissement d'une facture, qui est datée et comptabilisée en produit à la date de son émission. Dans le cas de la facturation des contrats de maintenance le produit est étalé linéairement sur la durée du contrat facturé.

## Note 3 Compléments d'information relatifs au Bilan

### 3.1 Actif immobilisé

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

## 3.1.1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sur les immobilisations sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE				
Nature des immobilisations	Valeur brute au 30/09/07	Acquisitions	Cessions ou mises hors services	Valeur brute au 30/09/08
Logiciels	360	0	0	360
Fonds de Commerce	550	0	0	550
Mali de confusion	39	0	0	39
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>949</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>949</b>
Agencements des constructions	0	0	0	0
Install. techniques, matériel et outillage	276	13	27	262
Agencements et aménagements divers	20	7	0	27
Matériel de transport	191	33	56	168
Matériel et mobilier de bureau	412	37	2	447
Immobilisations en cours	111	40	0	151
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 010</b>	<b>130</b>	<b>85</b>	<b>1 055</b>
Titres de participation et créances rattachées	4 136	3 577	0	7 713
Autres immobilisations financières	194	480	516	158
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 330</b>	<b>4 057</b>	<b>516</b>	<b>7 871</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>6 289</b>	<b>4 187</b>	<b>601</b>	<b>9 875</b>

## 3.1.2 Mouvements des amortissements des immobilisations

Les mouvements de l'exercice des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Nature des immobilisations	Montant des amor/prov. au 30/09/07	Dotations de l'exercice	Reprises/Amort et prov. sur sorties d'actif	Montant des amort/prov. Au 30/09/08
Logiciels	269	86	0	355
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>269</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>355</b>
Agencements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	255	6	27	234
Agencements et aménagements divers	9	4	0	13
Matériel de transport	108	34	56	86
Matériel et mobilier de bureau	284	52	1	335
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>656</b>	<b>96</b>	<b>84</b>	<b>668</b>
Immobilisations financières	15	0	0	15
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>940</b>	<b>182</b>	<b>84</b>	<b>1 038</b>

## 3.1.3 Immobilisations financières

Le tableau et la liste des filiales et participations sont présentés dans le document unique figurant note 6.

## 3.2 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :



	<b>Sociétés Apparentées</b>	<b>Filiales consolidées</b>
Participations	0	7 697
Créances clients et comptes rattachés	0	987
Autres créances	0	2 514
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	389

### 3.3 Créances

Le détail des créances apparaît dans le tableau suivant :

	<b>30/09/2008</b>	<b>30/09/2007</b>
Clients douteux ou litigieux	176	174
Acomptes versés	16	7
Autres créances clients	3 483	3 624
Créances sur l'état		
= TVA+IS	670	408
Groupe et associés	2 514	852
Débiteurs Divers	16	18
	<b>6 875</b>	<b>5 083</b>
Charges constatées d'avance	64	51
<b>TOTAL</b>	<b>6 939</b>	<b>5 135</b>

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an à l'exception des créances douteuses dont l'échéance est supérieure à un an.

L'augmentation des créances est principalement lié à l'augmentation des créances sur l'Etat (Impôt société) ainsi qu' à l'avance en compte courant faite aux filiales suivantes : ATT METROLOGY pour un montant de \$361 450 USD, METROLEC CMA SERVICES pour un montant de 1 354 230 EUROS, et 3C METROLOGY pour un montant de 33 258EUR (voir note1).

### 3.4 Ecarts de conversion- Actif

Les écarts de conversion actif s'élèvent à 13K€ au 30 septembre 2008 et se décomposent ainsi :

Ecarts de conversion fournisseurs : 2K€

Ecarts de conversion comptes courants : 11K€

### 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

#### 3.5.1 Valeurs mobilières de placement

Au 30/09/08 ce poste est principalement constitué d'actions propres pour un montant de 2046K€ (voir note 2.9) et d'un placement de type CAPI pour un montant de 4039K€.

#### 3.5.2 Disponibilités

Ce poste est constitué de 28350K€ de CAT, de 214K€ d'intérêts courus, de 3671K€ de liquidité en euros et de \$13373KUSD de liquidité en USD.

### 3.6 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1 000 000, il est divisé en 4 000 000 d'actions de 0,25 € de valeur nominale.

### 3.7 Avances conditionnées

Néant.

### 3.8 Provisions

Les mouvements de l'exercice sur les provisions sont récapitulés dans le tableau suivant :

## Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

Nature des provisions	Provisions au 30/09/07	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Provisions au 30/09/08
Provision pour risque de change	21	94	0	102	13
Autre provision pour risque	70	64	30	30	74
<i>Provision pour risques et charges</i>	<i>91</i>	<i>158</i>	<i>30</i>	<i>132</i>	<i>87</i>
Dépréciation des stocks et en-cours	50	0	0	0	50
Dépréciation des comptes clients	164	4	0	3	165
Dépréciation VMP (Actions propres)	0	369	0	0	369
<i>Provisions pour dépréciation</i>	<i>214</i>	<i>373</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>584</i>
<b>Total des provisions</b>	<b>305</b>	<b>531</b>	<b>30</b>	<b>135</b>	<b>671</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		98	0	105	
Dont dotations et reprises Financières		433	30	30	

### 3.9 Dettes

Le détail des dettes apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2008	30/09/2007
Emprunts auprès des établt. Crédit	6	8
Groupe et associés	0	0
Avances et acomptes reçus	32	49
Fournisseurs et comptes rattachés	783	607
Personnel et organismes sociaux	961	952
Etat impôt sur les sociétés	0	0
Etat TVA et autres impôts	298	306
Autres dettes	27	0
	<b>2 107</b>	<b>1 922</b>
Produits constatés d'avance	3 738	3 397
<b>TOTAL</b>	<b>5 845</b>	<b>5 319</b>

L'ensemble de ces dettes sont à échéance inférieure à un an.

L'augmentation des dettes est principalement liée à l'augmentation des Produits constatés d'avances et des dettes fournisseurs.

### 3.10 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

- Fournisseurs	501 K€
- Dettes fiscales et sociales	1 034 K€
- Autres dettes	27 K€

### 3.11 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

- Clients et comptes rattachés	91 K€
- Autres créances	214 K€

### 3.12 Comptes de régularisation - Passif

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 3 738 K€ sont constitués des contrats de maintenance dont les prestations ne sont pas exécutées ou partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

### 3.13 Ecarts de conversion - Passif

Les écarts de conversion passif s'élèvent à 33K€ au 30 septembre 2008 et se décomposent ainsi :

Ecarts de conversion clients 13K€  
Ecarts de conversion comptes courants 20K€

## Note 4 Compléments d'information relatifs au Compte de Résultat

### 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2008			30/09/2007		
	Total	Dont CEE	Dont export	Total	Dont CEE	Dont export
Ventes de marchandises	56	9	44	301	27	22
Production	9 299	3 676	3 973	9 900	4 312	3 942
Prestations services	10 141	4 085	2 732	9 382	4 018	2 305
<b>TOTAL</b>	<b>19 496</b>	<b>7 770</b>	<b>6 749</b>	<b>19 583</b>	<b>8 357</b>	<b>6 269</b>

La ventilation du chiffre d'affaires par lignes de produit est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2008	30/09/2007
Licences	7 808	8 683
Maintenance	8 820	8 316
Produits électroniques	1 491	1 436
Négoce	56	131
Autres services	1 321	1 017
<b>TOTAL</b>	<b>19 496</b>	<b>19 583</b>

### 4.2 Détail du poste Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2008	30/09/2007
Sous-traitance	1 016	930
Locations et charges locatives	341	330
Commissions	140	89
Honoraires	321	268
Publicité et relations publiques	113	78
Déplacements missions, réceptions	151	128
Achats de matières premières et autres approvisionnements	316	428
Autres	384	586
<b>TOTAL</b>	<b>2 782</b>	<b>2 837</b>

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

## 4.3 Détail du poste Impôts et taxes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2008	30/09/2007
Formation	38	43
Taxe Apprentissage	17	14
Aide Logement	10	9
Taxe Professionnelle	256	232
Organic	32	32
Taxe véhicules	13	2
IFA	21	21
Divers	21	22
<b>TOTAL</b>	<b>408</b>	<b>375</b>

## 4.4 Détail des produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'explique par la constatation de cessions d'immobilisations et de cessions d'actions propres dans le cadre du plan d'attributions gratuites d'actions.

## 4.5 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
Produits financiers	0	58
Loyers + charges locatives	322	0
Entretien bâtiment, espaces verts	3	0
Commissions + honoraires	115	5
Achats de biens et services	0	964
Ventes de biens et services	0	5 728

## 4.6 Ventilations des dotations aux amortissements

Nature des immobilisations	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations aux amort. De l'exercice
Logiciels	86	0	0	86
Immobilisations incorporelles	86	0	0	86
Install. techniques matériel et outillage	6	0	0	6
Agencements et aménagements divers	4	0	0	4
Matériel de transport	34	0	0	34
Matériel et mobilier de bureau	52	0	0	52
Immobilisations corporelles	96	0	0	96
<b>Total des dotations</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>182</b>

## Note 5 Autres éléments d'information

### 5.1 Engagements financiers

. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 81K€ hors charges sociales. La méthode utilisée est « la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière », elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte également un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie.

. Les salariés ont acquis, au 30 septembre 2008, 4186 heures au titre du DIF.

. La société METROLOGIC GROUP SA s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont par cet intermédiaire obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié. Le montant total de ces cautions s'élève à 410K€, le détail de ces cautions est indiqué dans la note 6.1.

### 5.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2007/2008	2006/2007
Cadres	40	36
Employés	29	26
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>62</b>

### 5.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2007/2008 à 309K€. L'Assemblée générale du 31 mars 2008 a décidée de fixer à la somme globale de 50 000 euros le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2008. A ce jour, aucun jeton de présence n'a été payé.

### 5.4 Information sur le risque de change

. Les achats sont principalement effectués en euros.

. Les ventes sont effectuées en Euros ou en Dollars U.S. pour certains clients. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du Dollars U.S. à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours à la date de facturation.

### 5.5 Eléments fiscaux

#### 5.5.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net
Résultat courant	13693	(4707)	8 986
Résultat exceptionnel	(52)	18	(34)
Participation	(405)	139	(266)
Crédit impôt recherche		410	410
Crédit impôt création d'emploi			
<b>TOTAL</b>	<b>13 236</b>	<b>(4 140)</b>	<b>9 096</b>

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

---

## 5.5.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

. L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

---

<b>Bases</b>	
- Congés payés	331
- Charges à payer	48
- Ecart de conversion passifs	33
- Participation	405
<b>Total</b>	<b>817</b>
<b>Taux d'imposition</b>	<b>34,37%</b>
<b>Allègements de la dette future d'impôts</b>	<b>281</b>

---

## Note 6 Autres éléments d'information

### 6.1 Liste des filiales et participations au 30 septembre 2008 (en € sauf précisions contraires)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital Au 30/09/07	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeurs comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseign. détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication des filiales détenues à plus de 50%											
- <b>Metrologic GmbH</b>	202 000	223 839	100%	203 670	203 670	0	0	2 390 326	94 880		
D- 73249 Wernau											
- <b>Metrologic Services S.A.S.</b>	38 500	1 013 191	97.36 %	816 246	816 246	0	0	801 565	100 451		
Ch. Des Prêles 38240 MEYLAN											
- <b>MG USA Properties Inc.</b>	100 \$	-11 456 \$	100 %	71 €	71 €	873 873 €	0	121 454 \$	-6 515\$		
Farmington Hills USA-48335 Michigan											
- <b>Metrologic Group Services Inc.</b>	1001000 \$	1 660 245 \$	100 %	1 014 731 €	1 014 731 €	0	300 000 \$	5 076 831 \$	567 852 \$		
Farmington Hills USA-48335 Michigan											
- <b>INTER-PROG</b>	10 000	324 708	80%	1 875 249	1 875 249	0	200 000 €	2 588 251	56 988		
Via Monginevro 2/B 10092 BEINASCO ITALY											
- <b>SILMA GmbH</b>	25 000	-12 206	100%	25 000	10 400	0	0	0	0		
D-73249 Wernau											
- <b>Metrologic Spain S.L.</b>	200 000	203 136	100 %	200 000	200 000	0	0	1 448 782	153 628		
Zuazobidea n°34 01015 VITORIA Spain											
- <b>METROLEC CMA SERVICES SAS</b>	37 000	50 604	100 %	37 000	37 000	1 354 230	0	936 503	50 604		
6chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN											
- <b>ATT METROLOGY</b>	15 320 \$	2 497 622 \$	60 %	3 538 271 \$	3 538 271 \$	252 709 €	0	4 108 597 \$	375 575 \$		
30210 SE 79th Street ISSAQUAH WA 98027 USA											
- <b>3 C METROLOGY</b>	50 000 MXN	2 369 759 MXN	40 %	1 243 €	1 243 €	33 258 €	0	9 206 685 MXN	1 598 895 MXN		
C/Rio Lerma 143 ofc 202,Col. Cuauhtemoc C.P. 06500 Mexique											

## *Rapport général des commissaires aux comptes*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metrologic Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Règles et principes comptables

La note 2.10 de l'annexe intitulée « disponibilités » décrit les règles et méthodes comptables relatives aux disponibilités.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Estimations comptables

Les titres de participation sont évalués selon les méthodes décrites dans la note 2.5 de l'annexe intitulée « Immobilisations Financières ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :



- 
- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
  - la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 29 janvier 2009

Grenoble, le 29 janvier 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Stéphane Devin  
Associé

Jean-Marc Baumann  
Associé

Bourguignon Audit Associés

Gilles Bourguignon  
Associé

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

---

## *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ***Avance de trésorerie consentie à la société ATT Metrology***

- Personne concernée :  
M. Philippe Cimadomo.
- Nature et objet :  
Avance de trésorerie consentie à la société ATT Metrology, filiale de Metrologic Group, en mai 2008.
- Modalités :  
Taux d'intérêt : TDJ -0,5 %,  
Intérêts perçus au titre de l'exercice : €5.584.

### ***Avance de trésorerie consentie à la société Metrolec CMA***

- Personne concernée :  
M. Philippe Cimadomo.
- Nature et objet :  
Avance de trésorerie consentie à la société Metrolec CMA, filiale de Metrologic Group, en juin 2008.
- Modalités :  
Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois -0,5 %,  
Intérêts perçus au titre de l'exercice : €16.335.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie

---

### ***Bail avec la SCI Le Chêne et Le Roseau***

- Nature et objet :

Location par votre société des locaux du siège social 6 chemin du Vieux Chêne à Meylan, bail du 1<sup>er</sup> août 2003 à effet du 1<sup>er</sup> août 2003.

- Modalités :

Loyer annuel de €.271.000, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953. Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, référence 1<sup>er</sup> trimestre 2003,

Loyer supporté au titre de l'exercice : €.321.550 hors taxes,

Charges locatives supportées au titre de l'exercice : néant.

### ***Contrat de maintenance des locaux avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding***

- Nature et objet :

La S.A. Philippe Cimadomo Holding effectue des prestations d'entretien des locaux de votre société facturées au temps passé.

- Modalités :

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2008 : €.3.000 hors taxes.

### ***Convention d'assistance avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding***

- Nature et objet :

Convention d'assistance administrative, juridique, commerciale, financière et informatique.

- Modalités :

Redevance supportée au titre de l'exercice : €.114.960 hors taxes (2,00 % du chiffre d'affaires hors taxes dans la limite d'un chiffre d'affaires annuel de €.5.748.000).

### ***Refacturation de frais de recherche par la société Métrologic Services***

- Nature et objet :

Refacturation par la société Métrologic Services S.A. à Metrologic Group S.A. d'heures de recherche et développement. Le prix de l'heure de recherche inclut le salaire brut moyen des ingénieurs, les charges sociales, les congés payés et les frais de structure.

- Modalités :

Refacturation au titre de l'exercice 2008 : €.318.388.

### ***Convention de trésorerie avec la société Inter-Prog***

- Nature et objet :

Convention du 11 juin 2001 portant sur une avance en compte courant.

- Modalités :

Montant de l'avance consentie au 30 septembre 2008 : €.0.

Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.0.

# Etats financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

---

## **Convention de trésorerie avec la société MG USA Properties Inc**

- Nature et objet :  
Convention du 30 septembre 2007 portant sur une avance en compte courant.
- Modalités :  
Montant de l'avance consentie au 30 septembre 2008 : €.873.873,  
Taux d'intérêt : 5,88 %,  
Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.34.287.

## **Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Metrologic Group Inc.**

- Nature et objet :  
Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de la filiale Metrologic Group Inc. cautionnée par votre société.
- Modalités :  
Caution accordée à hauteur de \$.300.000.

## **Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Inter-Prog**

- Nature et objet :  
Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de la filiale Inter-Prog cautionnée par votre société.
- Modalités :  
Caution accordée à hauteur de €.200.000.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 29 janvier 2009

Grenoble, le 29 janvier 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associés

Stephane Devin  
Associé

Jean-Marc Baumann  
Associé

Gilles Bourguignon  
Associé

---

# **ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**

## ***ORDRE DU JOUR***

### **ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE**

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2008 incluant le rapport de gestion du groupe ; rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence.

### **ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE**

- Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des dirigeants sociaux et des salariés, à des attributions gratuites d'actions,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3.332-18 et suivants du Code du travail,
- Pouvoirs pour formalités.

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

**Première Résolution** (*Approbation des comptes sociaux*) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2008 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 9.096.292 euros.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 23.313 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant représentant une somme de 7.771 euros.

**Deuxième Résolution** (*Approbation des comptes consolidés*) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 10.827 K€ et un bénéfice net part de groupe de 10.812 K€

**Troisième Résolution** (*Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Quatrième Résolution** (*Affectation du résultat*) - Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine		
- Report à nouveau créditeur		106.785 €
- Résultat de l'exercice : bénéfice de		9.096.292 €
Affectation		
- Autres réserves (réserve ordinaire)	5.203.077 €	
- Dividendes	4.000.000 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>9.203.077 €</b>	<b>9.203.077 €</b>

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 1 euro éligible pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 % prévue par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il sera mis en paiement dès le 11 mars 2009.

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2004/2005 (réfaction de 40%)	0,435 €	Néant	Néant
Exercice 2005/2006 (réfaction de 40%)	0,87 €	Néant	Néant
Exercice 2006/2007 (réfaction de 40%)	1,625€	Néant	Néant

**Cinquième Résolution (Programme de rachat d'action)** - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400.000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24.000.000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

**Sixième Résolution (Nomination nouvel administrateur)** - L'assemblée générale, nomme en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Bertrand GILLI, demeurant à 7300 Muerdale boulevard, West

Bloomfield MICHIGAN 48322 USA, né à Montbard (21) le 4 janvier 1974 pour une durée de six (6) années commençant à courir ce jour et qui prendra fin le jour et à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2014 et qui se tiendra dans le courant de l'année 2015.

**Septième Résolution** (*Jetons de présence*) - L'assemblée générale, décide de fixer à la somme globale de 25.000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2009, et pour les exercices à venir, sauf modifications ultérieures.

## RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

**Huitième Résolution** (*Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des dirigeants sociaux et des salariés, à des attributions gratuites d'actions*) – L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés – ou de certains d'entre eux – de la société et des sociétés qui lui sont liées, à des attributions gratuites d'actions de la société à émettre ou existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 31 mars 2008.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois est fixé à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Sont exclus du bénéfice de ces attributions, les dirigeants sociaux et les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, détenant plus de 10 % du capital social de la société ou, qui, du fait des attributions qui leur seraient consenties, viendraient à détenir plus de 10 % du capital social de la société.

Le nombre maximum des actions gratuites pouvant être attribuées conformément à la présente délégation est fixé, sous réserve des actions gratuites qui ont pu être attribuées antérieurement en vertu d'autorisations précédemment consenties par l'assemblée générale, à 10 % du capital.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le conseil d'administration, période d'acquisition dont l'assemblée décide qu'elle ne pourra être inférieure à deux ans. Elle décide en outre que l'obligation pour les bénéficiaires de conserver les actions attribuées ne pourra avoir une durée inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

A l'issue de la période d'obligation de conservation, ces actions ne pourront être cédées :

- dans le délai de dix jours de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et/ou les comptes annuels sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, conformément aux dispositions légales et dans les limites définies ci-dessus, pour déterminer l'identité des bénéficiaires, définir les conditions d'attribution des actions gratuites et les conditions dans lesquelles ces dernières pourront être cédées.

**Neuvième Résolution** (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes*) -



---

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) délègue au conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
  - a) par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
  - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
  - a) le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5.000.000 € ;
  - b) le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - c) en outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit ;
  - d) le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 50.000.000 €.
- 4) en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a) ci-dessus :
  - a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
  - b) confère au conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
  - c) attribue au conseil d'administration le pouvoir d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale ;
  - d) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ;
  - e) constate que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.
- 5) décide que le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
  - a) fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts ;

- b) imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- c) procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- d) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décider, le cas échéant que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;
- e) déléguer lui-même au directeur général, ou avec, son accord à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, (à son président, ou, en accord avec celui-ci à l'un de ses membres) les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le conseil d'administration peut préalablement fixer.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Dixième Résolution** (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L. 225-129-2 :

- 1) délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :
  - a) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5.000.000 € ;
  - b) en outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution ;
  - c) le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 50.000.000 €.

- 
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.
  - 5) constate que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.
  - 6) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.
  - 7) décide que le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
    - a) fixer les conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital en résultant, procéder à la modification corrélative des statuts ;
    - b) augmenter le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires ;
    - c) en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
      - i) arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
      - ii) fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser, le cas échéant,
      - iii) déterminer les modalités d'émission,
    - d) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
    - e) déléguer lui-même au directeur général, ou, avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, (à son président, ou avec son accord, à l'un de ses membres) les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le conseil d'administration peut préalablement fixer.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Onzième Résolution** (*Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature*) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1) autorise le conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- 2) fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

- 3) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieure à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale.

- 4) délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts.

**Douzième Résolution** (*Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE*) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3.332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3) fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.
- 5) décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3.332-25 et L. 3.332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.
- 6) confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Treizième Résolution** (*Formalités*) - L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ses présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

---

## **DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Philippe CIMADOMO, Président, Directeur Général

Déclaration du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Meylan, le 30 janvier 2009

Philippe CIMADOMO  
Président, Directeur Général